



VOYAGES 2022

**SÉJOURS VILLAGES DE VACANCES
VOYAGES CULTURELS ET SOLIDAIRES • VOYAGES CULTURELS ET DE MÉMOIRE**

TERALIS

VOYAGES 2022

Madame, Monsieur, Chers amis,

L'Association Teralis a été créée par la Province de Hainaut en 1954 avec une conviction : les vacances contribuent au développement moral, intellectuel et physique de la personne. Le départ en vacances est passé du statut de privilège à celui de droit ! De nos jours, de nombreuses personnes ne peuvent, malheureusement, pas avoir accès aux voyages. C'est la raison pour laquelle, les séjours organisés dans nos villages de vacances situés en Drôme et dans les Hautes-Alpes sont proposés aux prix les plus doux possibles.

Par notre ambition de démocratisation du tourisme et nos efforts à rendre accessible les vacances aux personnes en situation de handicap notamment, nous contribuons à lutter contre les inégalités, l'exclusion et à favoriser la cohésion sociale.

Les produits financiers qui seraient dégagés de l'organisation des séjours sont entièrement consacrés à l'objet social de l'association. Ils permettent ainsi d'entretenir et d'améliorer le confort du Château de Collonges et du Domaine de Val Ubaye.

Depuis 2008, la Province de Hainaut bâtit un projet axé sur le « Devoir de Mémoire ». Pour ce faire, la Province adhère au réseau « Les Territoires de la Mémoire », Centre d'Education à la Résistance et à la Citoyenneté, consciente que l'évocation du souvenir est indispensable pour éviter les erreurs commises dans le passé, pour comprendre et décoder le monde moderne.

Hainaut Culture Tourisme a créé « Hainaut Mémoire », cellule spécialisée du Secteur Education permanente, dont les activités consistent notamment en l'organisation de rencontres intergénérationnelles, d'animations dans les écoles, d'expositions itinérantes, etc.

Les périples organisés par Teralis vers des destinations symboliques ont, comme objectif d'assurer la continuité du travail de mémoire.

Nous vous souhaitons de vivre des moments riches de sens et d'émotions en notre compagnie.

L'équipe Teralis.

- Noël en Provence p 4
- **VILLAGE DE VACANCES CHÂTEAU DE COLLONGES**
 - Verdoyante Auvergne p 6
 - Les incontournables de la Drôme p 7
 - Plus belle la vie au CC. p 10
- **VILLAGE DE VACANCES DOMAINE DE VAL UBAYE**
 - Escapade niçoise p 8
 - Les Hautes-Alpes : terre d'exception P 9
 - Des vacances au sommet P 12
 - Rando en raquettes à neige p 13
 - Ski famille aux Orres p 14
 - L'Embrunais à VTCE p 16
 - Rando : couleurs & paysages des HA p 17
- **VOYAGES CULTURELS ET DE MÉMOIRE**
 - Cracovie, au fil du temps . . . p 18
 - Le Pays-Basque p 19

LES + DE TERALIS :

- Des voyage accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite
- Une organisation qui privilégie les rencontres et les activités à partager ensemble
- Un accompagnateur Teralis encadre chaque séjour
- Réservation sans frais de dossier sur notre site internet
- Ambiance familiale dans nos villages de vacances
- La découverte de lieux chargés d'histoire

RÉSERVEZ VOTRE VOYAGE DIRECTEMENT SUR WWW.TERALIS.BE

Les avantages :

- Frais de dossier gratuits
- Réservez et payez votre voyage en quelques clics
- Accès privé 24h/24 à votre dossier en ligne

Vous pouvez également réserver votre voyage en nous renvoyant le formulaire d'inscription (Frais de dossier départ 2021 : 18€/dossier – départ 2022 : 21€/dossier).

Restez au courant de toute notre actualité en vous inscrivant à notre infolettre email via notre site internet www.teralis.be/fr/newsletter ou en envoyant un email à info@teralis.be



Voyage en car



Voyage en voiture



Voyage en avion



Familles



Accessible aux personnes à mobilité réduite



TERALIS - Charleroi
Place Albert 1er, 34
6031 Monceau-sur-Sambre
Tél.: 071/86.66.60
info@teralis.be

TERALIS - Tournai
Boulevard des Combattants, 84
7500 Tournai
Tél.: 069/76.56.25
info.ty@teralis.be

NOS VILLAGES DE VACANCES EN FRANCE

CHÂTEAU DE COLLONGES

à Saint-Donat-sur-l'Herbasse en Drôme



Idéalement situé au centre de la Vallée du Rhône et des Coteaux de l'Hermitage, le Château de Collonges vous accueille dans un parc de 3 hectares entouré de collines boisées.

Cette résidence de vacances dispose de :

- Chambres simples, doubles ou familiales
- Restaurant qui propose une cuisine régionale.
- Salon-bar cosy équipé d'une télévision, jeux de société et wifi-gratuit.
- Infrastructure sportive complète : nouvelle piscine extérieure, 2 terrains de tennis, 1 terrain multisport, parcours de mini-golf, boulodrome, agrès de fitness extérieur.

À découvrir dans la région : Palais idéal du Facteur Cheval, les vignobles de Côtes du Rhône, le Parc Naturel régional du Vercors, Le Musée de la Chaussure à Romans, Le Château de Grignan, la descente en Drôme en kayak,...



DOMAINE DE VAL UBAYE

à Baratier dans les Hautes-Alpes



Le Domaine de Val Ubaye vous accueille dans un environnement naturel exceptionnel de 10 hectares.

Notre village de vacances vous propose un hébergement moderne et chaleureux :

- Chambres simples, doubles ou familiales tout confort avec vue sur la montagne
- Salle de restaurant avec vue panoramique sur le massif des Orres
- Cuisine proposant des spécialités régionales
- Salon bar et espaces détente

À découvrir dans la région : La ville de Briançon et la Place forte de Mont-Dauphin (classée au patrimoine mondial de l'UNESCO), le lac de Serre-Ponçon, l'Abbaye de Boscodon, le village de Saint-Véran, descente de la Durance en rafting, Via Ferrata aux Orres,...



NOËL EN PROVENCE : NOUVEAU PROGRAMME

France – Provence
7 jours / 6 nuits

À pd 957 € / personne
21 > 27 déc. 21



Passez un Noël d'exception en Provence, lors d'un séjour ponctué de visites d'art et d'histoire : visitez les plus beaux villages de France de la région, déambulez dans la ville d'Avignon, « Cité des Papes », sur les bords du Rhône.

LES POINTS FORTS :

- Fête de Noël dans une manade en Camargue
- Découverte d'Avignon, la Cité des Papes
- Plus beaux villages de France : Lourmarin, Gordes
- Visites guidées de châteaux, monastères, abbayes
- Marché provençal

J1 BELGIQUE / AVIGNON

Départ de Belgique vers Avignon, arrivée en soirée. Installation, dîner et logement à l'hôtel à Avignon.

J2 AVIGNON

Découverte libre d'Avignon. A Villeneuve-lez-Avignon, visite guidée de la Chartreuse. Fondée par le pape Innocent VI en 1356, la Chartreuse de Villeneuve est l'un des plus vastes et remarquables monastères de l'ordre des chartreux avec une église, trois cloîtres et quarante cellules, ses nombreux jardins ou encore la chapelle ornée des fresques.

J3 GORDES

À Oppède, visite guidée du domaine oléicole et viticole de Royère. Continuation vers Gordes, l'un des plus beaux villages de France. Visite guidée de Gordes et du village des Bories. Unique en son genre et classé monument historique, le village se compose de sept groupes de cabanons en pierres sèches : habitations, étables, bergeries, granges, greniers, magnaneries, fournils, ...

J4 LOURMARIN / SILVACANE

Découverte de Lourmarin, classé « Plus beaux villages de France ». Visite libre du Château de Lourmarin, premier château Renaissance de Provence de grande élégance. Flâneries sur le marché de Lourmarin. Continuation vers La Roque d'Anthéron afin de visiter l'abbaye cistercienne de Silvacane datant de 1175. Elle impressionne par la pureté, la simplicité et la perfection de son architecture romane. Possibilité d'assister à la messe de minuit à Avignon.

J5 JOURNEE MANADE EN CAMARGUE

Départ en direction des Saintes Maries de la Mer pour une journée exceptionnelle en compagnie des Gardians et du Manadier du Mas de Layalle qui vous parleront de leur passion. Visite traditionnelle de la Manade avec ferrade, repas festif sur place dans une ambiance de flamenco.

J6 ISLE-SUR-LA-SORGUE-SÉANQUE

Départ vers Isle-sur-la-Sorgue, la Petite Venise provençale, haut lieu de la brocante et des antiquités. Jour de marché provençal traditionnel. Ensuite, visite guidée de l'Abbaye Notre-Dame de Sénanque, chef d'œuvre d'architecture romane construite par la communauté des moines cisterciens, occupant toujours l'abbaye.

J7 AVIGNON / BELGIQUE

En début de matinée, départ vers la Belgique. Arrivée dans la soirée.

L'ordre des visites et excursions est susceptible d'être modifié.



LE PRIX :

- 957 € / personne
- chambre double standard
- Supplément chambre single : 227 €

Prix valable à pd 40 participants.

Supplément pour un groupe de 35 participants : 35 € / personne

LE PRIX COMPREND

- Voyage A/R en autocar de grand tourisme
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit-déjeuner du J7)
- Hébergement à l'hôtel Novotel Centre à Avignon 4* (7 jours/6 nuits)
- Visites et excursions prévues au programme
- Accompagnement Teralis sur place
- TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Repas durant les voyages A/R
- Pourboires
- Taxe de séjour : 14,9 € / personne
- Assurances de voyage
- Frais de dossier (18 € / dossier) - gratuit si réservation via www.teralis.be

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be

#CC06

**RÉSERVEZ
VOS PROCHAINES
ESCAPADES**



**Créateur
de rêves**

Jumbo Tourisme, le partenaire autocariste de



RETROUVEZ-NOUS SUR **facebook**

WWW.JUMBOTOURISME.COM



Agence de voyages PÉRUWELZ

📍 Rue du Joncquoy 40/4 • 7602 BURY (Péruwelz)
☎ +32 (0)69 77 44 60 • 📧 info@jumbotourisme.com

Agence de voyages TOURNAI

📍 Rue des Chapeliers 42 • 7500 TOURNAI
☎ +32 (0)69 77 44 60 • 📧 info@jumbotourisme.com

France – Drôme / Auvergne
10 jours / 9 nuits

À pd 1.081 € / personne
20 > 29 juin 22
04 > 13 oct. 22



Territoire de grands espaces protégés, l'Auvergne est la destination rêvée pour les amoureux de nature. Au cœur du Massif central, partez à la découverte de cette magnifique région verdoyante aux innombrables attraits. Des anciens volcans de la chaîne des Puys, inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco, aux fermes typiques productrices de fameux fromages, en passant par le patrimoine bâti remarquable, les amateurs de paysages préservés ne pourront qu'être enchantés par toutes ces richesses naturelles.

LES POINTS FORTS :

- Mini-trip de 3 jours en Auvergne
- Balade en train sur le Volcan de Lemptégy, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
- Visite de l'Aventure Michelin à Clermont-Ferrand
- Découverte de Pérouges, classé « Plus beaux villages de France »
- Spectacle de l'illusionniste Dani Lary

J1 BELGIQUE / SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

Départ en car de Belgique. Arrivée au Château de Collonges en fin de journée.

J2 LA TRUFFE

Matinée libre au château. Après-midi, à proximité du Château de Collonges, sur la commune de Romans-sur-Isère, visite d'une truffière. La Drôme des Collines est propice à la culture de la truffe noire Drômoise, la « Mélanosporum ». Avec passion et patience, le rabassier vous expliquera les secrets de ce diamant noir. Dégustation.

J3 ROMANS / VALENCE

En matinée, départ pour la capitale de la chaussure, Romans-sur-Isère. Visite guidée d'un atelier de fabrication de chaussures à la Cité de la Chaussure, c'est une occasion unique de découvrir chaque étape de la production. Après-midi, direction Valence pour la visite guidée du centre du patrimoine Arménien. Ce centre raconte l'histoire des Arméniens venus s'installer dans la Drôme dans les années 1920. Il explore plus largement d'autres questions : les migrations, les diasporas, l'exil, les conflits contemporains et notamment, les génocides.

J4 MINITRIP EN AUVERGNE

Départ pour un minitrip de trois jours en Auvergne. En matinée, départ en direction de Clermont-Ferrand. Arrêt à Thiers, capitale du couteau, visite d'une coutellerie et déjeuner sur place. Arrivée dans l'après-midi à Clermont-Ferrand, balade à pied pour une découverte commentée du centre historique de Clermont : édifices construits en pierre de lave, les rues piétonnes, la basilique romane inscrite à l'Unesco au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. En début de soirée, dîner et logement à l'hôtel.

J5 JOURNÉE VOLCANS

Le Puy de Dôme est le plus haut volcan de la chaîne des Puys avec ses 1.465 mètres d'altitude. Il surplombe cet ensemble de 80 volcans et offre ainsi un panorama à 360° unique au monde. Vous accéderez au sommet en train électrique à crémaillère. Temps libre sur place. Après-midi, voyage au cœur du haut lieu tectonique « Chaîne des Puys – Faille de Limagne ». Inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, le Volcan de Lemptégy propose la découverte unique et insolite de l'anatomie d'un volcan 100 % naturel. Visite interactive en train avec un animateur.

J6 L'AVENTURE MICHELIN

Impossible de quitter la région sans visiter librement l'Aventure Michelin à Clermont-Ferrand, un parcours scénographique de 2000 m². Par une mise en scène originale et interactive, vous découvrirez l'histoire, l'actualité et l'avenir de Michelin. Déjeuner sur place. Retour en direction de Saint-Donat.

J7 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

Journée libre au château.

J8 DANI LARY, CÉLÈBRE MAGICIEN ILLUSIONNISTE. (SÉJOUR D'OCTOBRE : SOUS RÉSERVATION DE CONFIRMATION PAR L'ARTISTE)

Départ en milieu de matinée en direction du pied du Vercors. Visite de la ferme des Payres, spécialiste du foie gras d'oie, découverte et dégustation autour de l'oie. Pour suivre, repas gastronomique sur le thème de l'oie aux Ateliers Magiques de Dani Lary. L'après-midi se poursuit avec le spectacle de grandes illusions de Dani Lary, connu pour ses nombreux passages dans l'émission télévisée « Le plus grand cabaret du monde » animée par Patrick Sébastien.

J9 PÉROUGES

Départ pour l'un des plus beaux villages de France, la cité médiévale de Pérouges. Au sommet d'une colline dominant la plaine du Rhône, cette ancienne cité de tisserands garde les traces de son passé médiéval. Un ensemble architectural exceptionnel magnifié par une mise en lumière contemporaine. Le conseil du jour : une bonne paire de chaussures s'impose en raison des rues en galets inégaux. Après-midi libre à Pérouges.

J10 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE / BELGIQUE

Départ pour la Belgique après le petit-déjeuner.

L'ordre des visites et excursions est susceptible d'être modifié.

LE PRIX :

- 1.081 € / personne chambre double standard
 - Supplément chambre confort: 165 € / chambre
 - Supplément chambre single: 163 €
- Prix valable à pd 35 participants.
Supplément pour un groupe de 30 participants : 42 € / personne

LE PRIX COMPREND

- Voyage A/R en car de grand tourisme
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit déjeuner du J10)
- Boissons de table (eau et vin)
- 7 nuits au Château de Collonges
- 2 nuits en hôtel 3*
- Minitrip de 3 jours en Auvergne
- Visites et excursions prévues au programme
- Accompagnement Teralis sur place
- Accès wifi dans les espaces communs
- TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Repas durant les voyages A/R
- Assurances de voyage
- Taxe de séjour : 10,4 € / personne
- Pourboires
- Frais de dossier (21 € / dossier) - gratuit si réservation via teralis.be

Réservez ce séjour
sur www.teralis.be

#CC02

LES INCONTOURNABLES DE LA DRÔME



France – Drôme
8 jours / 7 nuits

À pd 638 € / personne
8 > 15 mai 22



Le Département de la Drôme est riche et varié. Il unit passé et présent en mélangeant charme de l'ancien et audace de la modernité. Ce séjour vous propose un concentré d'émotions et de saveurs à vivre au travers d'ateliers bien-être, découverte de monuments uniques et visites gourmandes. Savourez pleinement le calme, l'authenticité et les spécialités de bouche d'un territoire de tradition.

LES POINTS FORTS :

- Ateliers bien-être et huiles essentielles
- Randonnée bucolique
- Découverte de l'univers du nougat de Montélimar
- Visite du Palais Idéal du Facteur Cheval
- Visite d'un des plus beaux villages de France : Saint-Antoine-l'Abbaye
- Soirées à thème

J1 BELGIQUE / SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

Départ en car de Belgique et arrivée en fin d'après-midi au Château de Collonges. En soirée, présentation de la Drôme et de l'histoire du Château de Collonges.

J2 ATELIER QI GONG / HAUTERIVES

Matinée bien-être où nous vous proposerons des outils pour acquérir des comportements afin de réduire le stress, prévenir l'épuisement et favoriser le bien-être au quotidien. Vous serez initiés aux postures issues du Qi Gong qui renforcent l'équilibre, la circulation de l'énergie, la détente musculaire. En début d'après-midi, direction Hauterives pour visiter un monument unique au monde, le Palais Idéal du Facteur Cheval. Ce « palais » fut construit par le facteur du village, Ferdinand Cheval, durant 33 ans à l'aide des pierres ramassées durant sa tournée. Au retour, arrêt à Charrière et visite guidée du Prieuré de Saint-Pierre, ancien couvent franciscain de style gothique flamboyant. En soirée, animation jeux anciens en bois et jeux de société.

J3 ROMANS-SUR-ISERE

En matinée, présentation et dégustation des produits de bouche régionaux. La Drôme des Collines, située au cœur des Côtes-du-Rhône septentrionales, offre de nombreuses spécialités du terroir. Ensuite, direction Romans-sur-Isère pour la visite de la Cité de la chaussure. Capitale historique de ce savoir-faire, Romans a brillé dans le monde entier par ses chaussures pendant plusieurs décennies. Vous découvrirez toutes les étapes de fabrication de la chaussure. Temps libre à Romans. En soirée, animation Lotto.

J4 MONTELMAR / EYGUEBELLE

Après le petit-déjeuner, départ pour Montélimar afin de découvrir l'univers du célèbre nougat. Visite de l'atelier de fabrication et du musée de la célèbre friandise de la Maison Arnaud Soubeyran. Déjeuner dans un restaurant régional, direction Valaurie. Visite du Domaine Eygubelle, distillerie artisanale, fabricant des sirops, apéritifs, et liqueurs suivant les recettes mises au point par des moines de la Drôme Provençale. Après le dîner, soirée cinéma.

J5 RANDONNEE / SAINT-BARDOUX

En matinée, randonnée bucolique dans les alentours du Château de Collonges. L'après-midi, direction Saint-Bardoux afin de visiter la ferme de la Tomme Capra. Sandrine Pozin vous détaillera toutes les étapes de la fabrication du célèbre Picodon. Après le dîner, mini-marché de produits de l'artisanat local.

J6 INITIATION AUX HUILES ESSENTIELLES / CHATEAUNEUF-SUR-ISERE

Après le petit-déjeuner, atelier-conférence animé par notre naturopathe-aromatologue sur les huiles essentielles. Initiation à l'utilisation des huiles essentielles, sans danger et au quotidien. Après-midi, départ vers Châteauneuf-sur-Isère et découverte du Clos Fougères. Cette ferme familiale cultive, pour partie en agriculture biologique, plus de 25 espèces de fruits, de légumes, de plantes aromatiques ainsi que des vignes. En soirée, tournoi de pétanque.

J7 SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE

Après le petit-déjeuner, matinée de villégiature au château. En début d'après-midi, direction le village de Saint-Antoine-l'Abbaye, classé l'un des plus beaux villages de France. Sur la route historique des Dauphins, ce village au caractère médiéval bien conservé fut le berceau d'un ordre monastique puissant, l'ordre hospitalier des Antonins. L'église abbatiale de Saint-Antoine est l'une des réalisations gothiques les plus remarquables du Dauphiné. En soirée, récital et danse.

J8 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE / BELGIQUE

Départ pour la Belgique après le petit-déjeuner. Arrivée en soirée.

L'ordre des visites et excursions est susceptible d'être modifié.

LE PRIX :

- 638 € / personne
- chambre double standard
- Supplément single : 80 € / chambre
- Supplément confort : 144 € / chambre
- Prix valable à pd 35 participants.
- Supplément pour un groupe de 30 participants : 32 € / personne

LE PRIX COMPREND

- Voyage A/R en autocar de grand tourisme
- 7 nuits au Château de Collonges
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit-déjeuner du J8)
- Boissons de table (eau, vin)
- Visites et dégustations
- Accompagnement Teralis sur place
- Accès Wi-Fi dans les espaces communs et chambres confort
- TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Repas durant les voyages A/R
- Assurances de voyage
- Taxe de séjour : 6,65 € / personne
- Pourboires
- Frais de dossier (21 € / dossier) - gratuit si réservation via www.teralis.be

Réservez ce séjour sur www.teralis.be

#CC05

France
10 jours / 9 nuits

À pd 1.094 € / personne
16 > 25 juin 22
10 > 19 sept. 22



Au départ du Domaine de Val Ubaye, nous vous proposons un séjour sous le feu des projecteurs à la découverte de la Côte d'Azur. Vous découvrirez Nice, sa mer bleue et ses palmiers sur la célèbre Promenade des Anglais. Sans oublier ses richesses culturelles et architecturales et son arrière-pays méditerranéen aux senteurs exquises. Nous vous emmenons également dans les montagnes, où les Hautes-Alpes vous dévoileront leur histoire passionnante au travers de leur patrimoine riche en découvertes.

LES POINTS FORTS :

- Mini-trip de 3 jours à Nice
- Parcours de l'arrière-pays méditerranéen en train panoramique
- Découverte de la Baie des Anges en bateau
- Visite de la Maison Fragonard à Grasse
- Balade en bateau sur le Lac de Serre-Ponçon
- Visite du Château médiéval de Tallard

J1 BELGIQUE / BARATIER

Départ en car de Belgique en début de journée. Arrivée à Baratier en soirée.

J2 REMOLLON

En matinée, courte randonnée autour du domaine en parcours libre. Après-midi : visite de la Maison du Vigneron à Remollon. Au travers de plusieurs expositions permanentes et temporaires dans une bâtisse récemment rénovée, découvrez l'histoire du vignoble haut-alpin. Ce vignoble de montagne mérite que l'on s'y attarde. Il met en valeur les racines profondes ainsi que les hommes et les femmes qui permettent aux Hautes-Alpes d'être reconnues comme terre viticole de qualité.

J3 DIGNES-LES-BAINS / ANNOT / NICE

Départ pour un mini-trip de trois jours à Nice et son arrière-pays. Le voyage débute à Dignes-les-Bains. Embarquement dans le célèbre train panoramique des Pignes. Arrêt à Annot et visite guidée du village ancien avec sa porte fortifiée et ses maisons aux arcades. Continuation en train à travers les paysages provençaux, les villages pittoresques reflétant tout le charme de l'arrière-pays méditerranéen. Arrivée à Nice en fin d'après-midi.

J4 NICE

En matinée, visite guidée du centre ancien de Nice avec son patrimoine architectural exceptionnel, ses ruelles étroites et pittoresques, ses jardins et espaces verts et sa Promenade des Anglais. Après-midi : découverte de la Côte d'Azur en mer. Au départ du port de Nice, croisière jusqu'à la célèbre baie colorée de Villefranche-sur-Mer. Vue imprenable sur la Promenade des Anglais et la baie des Anges. Au retour, temps libre sur Nice.

J5 GRASSE / BARATIER

Départ pour la ville de Grasse, capitale mondiale du parfum, avec la visite de l'usine historique Fragonard

et du Musée International de la parfumerie. Expérience garantie autour de l'une des activités françaises les plus prestigieuses. Retour au Domaine de Val Ubaye en début de soirée.

J6 TALLARD

Matinée libre au domaine. Après-midi : visite guidée du château médiéval de Tallard. Avec son corps de garde, sa chapelle Saint-Jean et la statue de la trinité, le château de Tallard est un vestige incontournable de l'histoire passionnante des Hautes-Alpes au travers des guerres de religions.

J7 ROSANS

En matinée, visite guidée du Prieuré de Saint-André-de-Rosans. Classé monument touristique, le Prieuré de Rosans dans le Devoluy, entre Gap et Grenoble, est remarquable par sa décoration provençale du XII^e siècle, ses colonnes et chapiteaux du XI^e siècle, sans oublier ses mosaïques. Après-midi : visite guidée de ce village plein de charme, ses rues étroites, ses monuments comme sa Tour Sarrazine, et son harmonie de pierres d'ocres et vieilles toitures romaines, où le temps semble s'être arrêté.

J8 GAP

Matinée détente au domaine. Après-midi : visite du Musée départemental de Gap avec des nouvelles expositions, un parcours de visite inattendu, riche en matières, couleurs et sons. Ce musée vous retracera toute l'histoire des Hautes-Alpes à l'aide de peintures, dessins, sculptures, photographies, éditions, textes, outils anciens.

J9 MONT-DAUPHIN / SERRE-PONÇON

En matinée, visite de la place forte de Mont-Dauphin. Construite par Vauban à partir de 1693, elle fait partie des 12 sites majeurs Vauban inscrits en 2008 au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Derrière ses remparts en marbre rose, vous verrez les casernes où vivaient les soldats de Louis XIV, les échauguettes sur l'à-pic où ils veillaient, la poudrière, l'arsenal où ils gardaient armes et poudre. Après-midi : balade en bateau sur le plus grand lac artificiel d'Europe occidentale, le Lac de Serre-Ponçon. Découverte de l'histoire des villages engloutis et de la construction du barrage.

J10 BARATIER / BELGIQUE

Départ pour la Belgique après le petit-déjeuner.

L'ordre des visites et excursions est susceptible d'être modifié.

LE PRIX :

- 1.094 € / personne - chambre double standard
 - Supplément single : 264 € / chambre
 - Supplément balcon/terrasse : 120 € / chambre
- Prix valable à pd 35 participants.
Supplément pour un groupe de 30 participants : 42 € / personne

LE PRIX COMPREND

- Voyage A/R en car de grand tourisme
- Pension complète (repas du soir en J1 jusqu'au petit déjeuner en J10)
- Boissons de table (eau et vin)
- 7 nuits au Domaine de Val Ubaye
- 2 nuits au Novotel Centre Vieux Nice
- Visites et excursions prévues au programme
- Accompagnement Teralis sur place
- Accès wifi dans les espaces communs
- Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Repas durant les voyages A/R
- Taxe de séjour : 9,8 € / personne
- Assurances de voyage
- Pourboires
- Frais de dossier (21 € / dossier) – gratuit si réservation via www.teralis.be

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be
#DVU07

LES HAUTES-ALPES ENTRE LACS ET MONTAGNE



France
8 jours / 7 nuits

À pd 629 € / personne
25 sept. > 2 oct. 22



Reconnues pour leur infinie beauté, les Hautes-Alpes font vivre aux voyageurs une expérience authentique. Nous vous emmenons dans cette région où s'épanouit la nature et où l'on aime les choses simples, le partage et les valeurs fortes. Les Hautes-Alpes se découvriront à vous tout au long de notre séjour au fil d'expériences humaines, culturelles et gustatives.

LES POINTS FORTS :

- Abbaye de Boscodon
- Musée de la charcuterie à Crots
- Visite guidée du Château de Picomtal
- Place Forte de Mont-Dauphin
- Animations : soirée dansante, lotto, karaoké, ...

J1 BELGIQUE / BARATIER

Départ en car en début de journée. Arrivée en fin de journée au Domaine de Val Ubaye.

J2 EMBRUN

Libre au Domaine de Val Ubaye, avec un diaporama sur l'histoire de la structure et la région Embrunaise. Après-midi : visite guidée d'Embrun et de sa cathédrale. Cheminement piétonnier du couvent des Cordeliers en passant par la Tour brune, sans oublier ruelles et placettes. La Cathédrale est un monument du XII^e siècle, le plus important des Alpes françaises, s'inspirant de la tradition lombarde. Animation à l'apéritif : Quizz musical.

J3 ABBAYE DE BOSCODON

Matinée : dégustation commentée de produits du terroir. Après-midi : visite guidée de l'Abbaye de Boscodon. Surplombant le lac de Serre-Ponçon, dans un cadre naturel unique au cœur des Alpes, l'Abbaye de Boscodon de style roman est un imposant édifice du XII^e siècle. Ce site religieux, construit autour de la vaste église romane et de la chapelle, présente une architecture d'une grande harmonie au milieu des montagnes.

J4 COL IZOARD / BRIANÇON

Découverte du Col de l'Izoard avec visite commentée de son histoire. Arrêt au sommet. Après-midi : visite commentée de Briançon. Quizz Culture Générale à l'apéritif.

J5 GAP / CHATEAU DE PICOMTAL

Matinée : visite du Musée Muséum départemental des Hautes-Alpes à Gap. Il expose de très belles collections archéologiques, des beaux-arts, d'histoire et ethnographie régionale. Après-midi : visite guidée du Château de Picomtal. Avec ses mille ans d'histoire et d'architecture,

le Château de Picomtal est un des fleurons du patrimoine des Hautes-Alpes. En soirée, projection d'un très beau documentaire sur le Pastoralisme.

J6 LES ORRES / MONT-DAUPHIN

Matinée : visite guidée du domaine skiable Les Orres et du musée de l'Orrian. Dans l'après-midi, découverte commentée de la Place Forte de Mont-Dauphin. Construite par Vauban à la fin du XVII^e siècle, c'est une imposante citadelle de montagne construite dans un site exceptionnel. La Place Forte fait partie des douze fortifications de Vauban inscrites sur la liste du patrimoine de l'humanité de l'UNESCO. Continuation vers la fontaine pétrifiante de Réotier et la source d'eau chaude de plan de Phazy. Soirée dansante.

J7 LAC DE SERRE-PONÇON / CROTS

Découverte du musée de la charcuterie à Crots. Le département des Hautes-Alpes a connu une forte migration de population à la fin du XIX^e siècle. Ces migrants, appelés « gavots », originaires de Châteauroux et de Crots, exportèrent vers Marseille leur savoir-faire dans les métiers de la viande et, plus particulièrement, en matière de charcuterie et de salaison. Après-midi : Tour en car du Lac de Serre-Ponçon, avec arrêts au Belvédère du Barrage, découverte des villages noyés, Belvédère du Sauze du Lac et les Demoiselles Coiffées. Soirée contes et légendes des Hautes-Alpes.

J8 BARATIER / BELGIQUE

Après le petit-déjeuner, départ vers la Belgique. Arrivée dans votre région dans la soirée. Fin du périple.

L'ordre des visites et excursions est susceptible d'être modifié.

LE PRIX :

- 629 € / personne - chambre double standard
 - Supplément single: 80 € / chambre
 - Supplément balcon-terrace: 94 € / chambre
- Prix valable à pd 35 participants.
Supplément pour un groupe de 30 participants : 32 € / personne

LE PRIX COMPREND

- Voyage A/R en car de grand tourisme
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit-déjeuner le J8)
- Boissons de table (eau et vin)
- Visites et excursions culturelles guidées
- Accompagnement Teralis sur place
- Accès wifi dans les espaces communs
- TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Repas durant les voyages A/R
- Assurances de voyage
- Pourboires
- Taxe de séjour : 5,25 € / personne
- Frais de dossier (21 € / dossier) – gratuit si réservation via www.teralis.be

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be
#DVU06

PLUS BELLE LA VIE AU CHÂTEAU DE COLLONGES



France - Drôme

À pd 59 € / nuit / personne

1 avr. > 30 juin 22

13 juil. > 24 août 22

3 sept. > 6 nov. 22



Profitez de vacances en famille au soleil et sans le moindre souci ! Vous bénéficiez de notre formule tout compris avec animations l'été pour petits et grands et accès à toutes nos infrastructures sportives. Le Château de Collonges est situé en Drôme dans un cadre idyllique en bordure de l'Ardèche, de l'Isère et du Vaucluse. Le point de départ par excellence pour goûter aux charmes et à l'art de vivre de cette superbe région.

LES POINTS FORTS :

- Séjour tout compris
- Animations pour petits et grands en juillet/août
- Accès gratuit à nos infrastructures sportives
- Nouvelles chambres confort avec air conditionné

LES PRIX

TARIFS 2022/PERSONNE/NUIT, TOUT INCLUS	3 à 8 ans	9 à 14 ans	à pd 15 ans	suppl. single	suppl. chambre Confort
Du 1 avril > 30 avril & du 16 oct. > 6 nov.	36 €	52 €	59 €	12 €/nuit	20 €/chambre/nuit
Du 1 mai > 30 juin & du 3 sept. > 15 oct	39 €	57 €	64 €	13 €/nuit	23 €/chambre/nuit
Du 13 juil. > 24 août (avec animations incluses)	41 €	60 €	68 €	14 €/nuit	26 €/chambre/nuit

Enfant 0 – 2 ans : gratuit si partage la chambre de 2 adultes.

L'HÉBERGEMENT AU CHÂTEAU DE COLLONGES

Le village de vacances dispose de :

- Chambres standard simples, doubles ou familiales avec douche et toilette.
- Chambres confort rénovées au rez-de-chaussée avec air conditionné, douche, toilette, accès wifi et terrasse privative.
- Chambres pour personnes à mobilité réduite, équipées d'un ascenseur, de lits adaptés et de l'air conditionné.

Le restaurant, décoré de pierres séculaires, offre une cuisine régionale. Un salon-bar cosy, équipé d'un écran plat, vidéo, dvd, jeux de société et wifi gratuit est mis à votre disposition pour vos moments de détente.

En juillet / août, les arrivées et les départs se font le mercredi et le dimanche.

INFRASTRUCTURES DE LOISIRS

Vous disposez d'un accès gratuit à toutes nos infrastructures sur place :

- Nouvelle piscine avec pataugeoire
- Terrain de volley et de basket-ball
- Deux terrains de tennis
- Parcours de mini-golf
- Terrain de pétanque

- Vélos traditionnels et VTT à disposition
- Agrès de fitness extérieurs
- Jeux d'extérieur pour enfants

ANIMATIONS EN JUILLET/AOÛT

Une équipe d'animateurs concocte un programme d'activités accessibles à tous : animations pour les enfants, aquagym, randonnées pédestres, vélos et VTT, tournois de pétanque, de minigolf, soirées dansantes, soirées à thème, spectacles, etc. D'autres activités sont proposées moyennant une participation : descente de la Drôme en kayak, randonnée pédestre dans le Parc du Vercors, etc.



LE PRIX COMPREND

- Hébergement au Château de Collonges
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au repas du midi le dernier jour)
- Boissons à table (eau et vin)

- Accès wifi dans les espaces communs
- Animations sur place
- Accès à l'infrastructure sportive
- Parking privé
- TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Assurances de voyage
- Taxe de séjour : 0,95 € / nuit / personne
- Voyages aller-retour
- Excursions
- Frais de dossier (21 € / dossier) – gratuit si réservation via www.teralis.be

Réservez ce séjour
sur www.teralis.be

#CC01

Dates d'ouverture à la location : 01 mars > 06 nov.

APPARTEMENT 6 PERS.

À pd 392 €/semaine ⁽¹⁾

- 1 chambre avec lit double (160x200) climatisée
- Séjour climatisé avec cuisine ouverte, coin salon avec télévision, 1 canapé lit (140x190), 2 fauteuils-lit (72x90)
- Cuisine équipée (lave-vaisselle, réfrigérateur, plaque de cuisson, micro-ondes)
- Terrasse avec table et chaises extérieures, store extérieur
- Salle de bains avec douche à l'italienne
- WC séparé



Découvrez tous les détails et réservez votre séjour sur www.teralis.be/fr/chateau-de-collonges

Vous n'avez pas envie de cuisiner ? Vous pouvez profiter des formules demi-pension ou pension complète dans notre restaurant.⁽²⁾

(1) Le prix comprend, les draps et le linge de toilette, la TVA. Le prix ne comprend pas le forfait ménage obligatoire (32 €) la taxe de séjour et les frais de dossier : 21 € / dossier - gratuit si réservation via www.teralis.be

(2) Formules disponibles sur demande en fonction des dates d'ouverture du restaurant.

LE PALAIS IDÉAL DU FACTEUR CHEVAL, UN PALAIS DE RÊVE

Venez découvrir un monument unique au monde, travail d'un seul homme, Joseph Ferdinand Cheval. En 1879, lors de sa tournée de facteur rural, il bute sur une pierre si bizarre qu'elle réveille un rêve. Ramassant chaque jour des pierres, il va bâtir obstinément un Palais surréaliste, inspiré par la nature, les magazines illustrés et les cartes postales qu'il distribue. Picasso, Breton, Niki de Saint-Phalle... Nombreux sont les artistes qui ont rendu hommage à cette œuvre surréaliste, classée Monument Historique par André Malraux en 1969.

www.facteurcheval.com

DES VACANCES AU SOMMET



France – Hautes-Alpes

À pd 60 € / nuit / pers.

16 mai > 30 juin 22

4 août > 2 oct. 22



Niché dans les Hautes-Alpes à 900 m d'altitude, avec une vue spectaculaire sur les montagnes, notre village de vacances est situé à un jet de pierre du Lac de Serre-Ponçon. C'est l'endroit idéal pour profiter de tous les plaisirs d'un séjour à la montagne, de la beauté des crêtes sauvages, de l'eau turquoise du lac et de la richesse d'un patrimoine culturel remarquable.

LES POINTS FORTS :

- Séjour tout compris
- Animations pour petits et grands (en août)
- Ambiance familiale
- Plans de promenades à votre disposition gratuitement
- Idéalement situé pour profiter de la montagne et du lac de Serre-Ponçon

LES PRIX

TARIFS 2022/PERSONNE/NUIT, TOUT INCLUS	3 à 8 ans	9 à 14 ans	à pd 15 ans	suppl. single	suppl. balcon/terrasse
Du 16 mai > 30 juin & du 29 août > 2 oct.	36 €	53 €	60 €	13 €/nuit	13 €/chambre/nuit
Du 4 août > 28 août (avec animations incluses)	38 €	55 €	63 €	14 €/nuit	14 €/chambre/nuit

Tarifs préférentiels auprès de nos partenaires : Rafting, hydrospeed, canyoning, Paddle, escalade, randonnées en montagne avec accompagnateurs, parcours acrobranche, Ecole de VTT aux Orres, Pass'port aux Orres, visites culturelles,...

L'HÉBERGEMENT AU DOMAINE DE VAL UBAYE

Le Domaine de Val Ubaye vous accueille dans un environnement naturel exceptionnel de 10 hectares.

Notre village de vacances vous propose un hébergement moderne et chaleureux : Le village de vacances dispose de :

- Chambres doubles, triples ou quadruples tout confort.

- Chambres avec balcon ou terrasse.
- Deux appartements neufs de 6 ou 8 personnes (sur demande).
- Une salle de restaurant avec vue panoramique sur le massif des Orres).
- Une cuisine proposant des spécialités régionales.
- Un salon bar et des espaces détente

Les arrivées et les départs s'effectuent les mercredis et les dimanches

LE PRIX COMPREND

- Hébergement au Domaine de Val Ubaye
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au repas du midi le dernier jour)
- Boissons de table (eau et vin)
- Accès wifi dans les espaces communs
- Animations sur place
- Parking privé
- TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Voyages A/R
- Assurances de voyage
- Taxe de séjour : 0,75 € / nuit / personne
- Excursions
- Frais de dossier (21€/dossier) – gratuit si réservation via www.teralis.be



Réservez ce séjour sur
www.teralis.be
#DVU01

RANDONNÉES EN RAQUETTES À NEIGE



France – Hautes-Alpes
7 jours / 6 nuits

À pd 641 € / personne
27 déc. 21 > 2 janv. 22
9 > 15 avr. 22



DIFFICULTÉ
●○○○○



Sauvage et intimiste, ce nouveau programme vous fera découvrir les beautés hivernales des panoramas des Hautes-Alpes, sans oublier une découverte du riche patrimoine des vallées montagnardes. Rivières, passages en sous-bois, itinéraire en balcon, ce programme à la portée de tous grâce à des itinéraires particulièrement adaptés est l'occasion de découvrir ou de perfectionner la pratique de la raquette à neige. Laissez-vous tenter, de nouveaux espaces s'offrent à vous ...

LES POINTS FORTS :

- Des paysages enneigés féériques
- Randonnées accompagnées d'un guide
- Découverte de la ville de Gap
- Sortie magique en raquette en soirée

J1 BELGIQUE / BARATIER

Rendez-vous au Domaine de Val Ubaye à Baratier ou à la gare d'Embrun. Installation et réunion d'information avec les guides accompagnateurs de votre séjour et pot d'accueil.

J2 LA CABANE DE JOUBELLE PAR LE SERRE DU MOUTON DANS LA VALLÉE DE RÉALLON

Les aiguilles de Chabrière encapuchonnées de neige sont féériques. Au pied de celles-ci, vous randonnerez dans la poudreuse avec, comme bouquet final au sommet de Serre mouton sur la croupe finale, une vue sur le Lac de Serre-Ponçon. L'après-midi, partez à la découverte de la dernière station en date des Alpes de sud, Réallon, petite station familiale qui a su garder son authenticité. Dénivelé : 326m, durée : 3h, distance : 4km.

J3 CIRCUIT DES TÊTES DANS LE SECTEUR DE VALLOUISE / PUY-SAINT-VINCENT

Une belle randonnée dans des paysages variés avec un grand belvédère sur le massif de Pelvoux, la Vallouise et la vallée de la Durance. Visite de la maison du Parc National des Ecrins et du village typique de Vallouise pour la dégustation d'un chocolat chaud. Dénivelé : 400m, durée : 3h30, distance 6km.

J4 SORTIE NOCTURNE À RISOUL

Matinée libre au domaine, avec possibilité de se rendre à Embrun, jour de marché. Diaporama sur le Domaine de Val Ubaye en fin de matinée. Déjeuner au domaine. L'après-midi, découverte de la Place

Forte de Mont-Dauphin. Ensuite, continuation vers Risoul, la station du Guillestrois sur le Domaine de la Forêt Blanche, pour une sortie magique en raquette entre 18h et 20h dans le Vallon du Mélèzet. Repas montagnard dans le village. Dénivelé : 150m, durée : 2h, distance : 3,5km.

J5 LE PLATEAU DE LA COCHE DANS LE CHAMPSAUR

Le Plateau de la Coche est un endroit inondé de soleil, les points de vue sur les sommets prestigieux sont incomparables, neige vierge, un univers digne d'un conte de fées hivernal... Au retour, arrêt à Pont du Fossé pour une dégustation de Génépi et de fromages locaux. Soirée de Nouvel An.

J6 LA PETITE CEÛZE DANS LE GAPENÇAIS

Au départ de la Freissinouse, non loin de Gap, vous terminerez votre semaine par une découverte de la montagne de Ceûze, avec ses vues impressionnantes sur la falaise et panoramas du Gapençais. A midi, repas au restaurant dans le centre de Gap avec, en après-midi, la découverte de la ville. Dénivelé : 282m, durée : 2h30, distance : 4,5km.

J7 BARATIER / BELGIQUE

Après le petit-déjeuner, transfert à la gare d'Embrun ou départ en voiture personnelle. Fin du périple.

En fonction de l'enneigement, des conditions climatiques et de l'état physique du groupe, le programme pourra être modifié sans aucun préavis.

LE PRIX :

- Du 27 déc. > 2 janv. 22 : 693 € / personne - Chambre double. Sup Single : 55 €
- Du 9. > 15 avr. 22 : 641 € / personne - Chambre double. Sup Single : 55 €

Ce séjour est organisé pour des groupes de minimum 6 à maximum 8 participants. Co-voiturage possible, consultez-nous !

LE PRIX COMPREND

- Hébergement au Domaine de Val Ubaye
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit-déjeuner le J7)
- Pique-nique lors des sorties en journée
- Boissons de table (eau et vin)
- Transferts en minibus durant le séjour
- Accompagnateur en moyenne montagne diplômé d'Etat
- Visites culturelles guidées
- Accompagnement Teralis sur place
- Parking privé
- Accès wifi dans les espaces communs
- Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Voyages A/R
- Assurances de voyage
- Pourboires
- Frais de dossier (départ 2021 : 18€/dossier – départ 2022 : 21€/dossier) – gratuit si réservation via www.teralis.be

Réservez ce séjour sur
www.teralis.be

#DVU03

SKI FAMILLE AUX ORRES TOUT COMPRIS



France – Hautes-Alpes
8 jours / 7 nuits

À pd 598 € / personne



© Studio Berthier



Afin de vous faire passer un séjour inoubliable aux sports d'hiver, nous nous occupons de tout ! Vous serez logés en pension complète au Domaine de Val Ubaye, nous prévoyons même votre lunch-packet pour vos journées au grand air. Notre formule comprend la mise à disposition du forfait ski ainsi que du matériel. Lorsque vous rentrerez au domaine en fin de journée, vous pourrez profiter du bar ainsi que de notre délicieux buffet.

LES POINTS FORTS :

- Séjour tout compris
- Domaine skiable adapté à tous les niveaux de ski
- Ambiance familiale
- Cuisine avec spécialités régionales
- Réduction pour les cours de ski

LE DOMAINE SKIABLE LES ORRES

100 km de pistes.

9 ● – 5 ● – 18 ● – 4 ●

Pour tous les niveaux de ski / culmine à 2720 m/ au cœur d'une forêt de mélèzes / 1 espace ludique (snowpark) / 2 espaces de luge / 2 jardins de neige / enneigement automatique sur 47 % du domaine.

Son exposition nord-ouest permet de conserver une neige remarquable toute la saison !



TARIFS SKI FAMILLE 2021 - 2022

HÉBERGEMENT/PERSONNE	3 à 5 ans	6 à 11 ans	> 12 ans	Sup Single
Du 26/12/2021 au 02/01/2022	211 €	315 €	427 €	65 €
Du 02/01/2022 au 09/01/2022	204 €	305 €	412 €	65 €
Du 26/02/2022 au 05/03/2022	215 €	321 €	435 €	65 €
Du 02/04/2022 au 09/04/2022	211 €	305 €	412 €	65 €
Du 09/04/2022 au 16/04/2022 PROMO : 5 j. ski alpin + 1 j. rando-raquette	199 €	299 €	399 €	offert
PACKAGE SKI	3 à 5 ans	6 à 11 ans	> 12 ans	
Du 26/12/2021 au 02/01/2022	32 €	201 €	248 €	
Du 02/01/2022 au 09/01/2022	32 €	182 €	225 €	
Du 26/02/2022 au 05/03/2022	32 €	201 €	248 €	
Du 02/04/2022 au 09/04/2022	31 €	174 €	215 €	
Du 09/04/2022 au 16/04/2022 PROMO : 5 j. ski alpin + 1 j. rando-raquette	30 €	166 €	199 €	

Réservez vos cours de ski en direct chez nous et recevez 7% de réduction !

LE FORFAIT COMPREND

- Hébergement au Domaine de Val Ubaye (7 nuits)
- 6 jours en pension complète et 1 jour en demi-pension
- Boissons de table (eau et vin)
- Lunch-packet pour le midi
- Linge de toilette, literie, entretien des chambres
- Wifi dans les espaces communs
- Parking privé
- Assistance pour la réservation des cours de ski
- Taxe de séjour et TVA

LE PACKAGE SKI COMPREND

- Mise à disposition des skis, chaussures et casque pendant 6 jours
- Ski pass du domaine skiable Les Orres pendant 6 jours
- 1 descente en luge sur rail / enfant < 11 ans

LE FORFAIT NE COMPREND PAS

- Voyages A/R
- Transferts vers la station « Les Orres »
- Assurances de voyage
- Frais de dossier (départ 2021 : 18€/dossier – départ 2022 : 21€/dossier) – gratuit si réservation via www.teralis.be

Réservez
ce séjour sur
www.teralis.be
#DVU02

NOUVEAU : LOCATION APPARTEMENTS AU DOMAINE DE VAL UBAYE **Hautes-Alpes**



Dates d'ouverture à la location : 26 déc. > 18 avr. et 16 mai > 30 sept. 22

APPARTEMENT 6 PERS.

À pd 404 €/semaine ⁽¹⁾

- 1 chambre avec lit double (140x190)
- 1 chambre avec 3 lits simples (90x190)
- 1 chambre avec 1 lit simple (90x190)
- Séjour avec cuisine ouverte et coin salon avec télévision
- Cuisine équipée (lave-vaisselle, réfrigérateur, plaque de cuisson, micro-ondes)
- Salle de bains avec douche et WC
- WC séparé



APPARTEMENT 8 PERS.

À pd 494 €/semaine ⁽¹⁾

- 1 chambre avec 1 lit double (140x190)
- 1 chambre avec 2 lits simples (90x190)
- 1 chambre avec 1 lit double (160x200) et 2 lits simples (90x190)
- Cuisine ouverte et salle à manger
- Coin salon avec télévision
- Cuisine équipée (lave-vaisselle, réfrigérateur, plaque de cuisson, micro-ondes)
- Salle de bains avec baignoire
- Climatisation
- Barbecue extérieur



Vous n'avez pas envie de cuisiner ? Vous pouvez profiter des formules demi-pension ou pension complète dans notre restaurant.⁽²⁾

Découvrez tous les détails et réservez votre séjour sur www.teralis.be/fr/domaine-de-val-ubaye

(1) LE PRIX COMPREND les draps et le linge de toilette, la TVA. Le prix ne comprend pas le forfait ménage obligatoire (32 € / 6 pers. - 42 € / 8 pers.), la taxe de séjour et les frais de dossier : 21 € / dossier - gratuit si réservation via www.teralis.be

(2) Formules disponibles sur demande en fonction des dates d'ouverture du restaurant.

Réservez vos cours de ski via info@teralis.be et recevez 7 % de réduction sur le tarif ESI !



ESI **ozowe**
L'ÉCOLE DE SKI DES ORRES

LES ORRES
Hautes-Alpes

LA PASSION DE LA GLISSE !

5 à 9 élèves
MAXI PAR COURS

MÉDAILLE OFFICIELLE
COLLEGE ET UNIVERSITE

Station 1650 - Bois Méan 1800
04 92 44 07 97
www.esi-lesorres.com

L'EMBRUNAIS À VÉLO TOUT CHEMIN ÉLECTRIQUE



France – Hautes-Alpes
7 jours / 6 nuits

À pd 771 € / personne
21 > 27 août 22
19 > 25 sept. 22



DIFFICULTÉ
●○○○○



Venez découvrir un territoire et un patrimoine exceptionnel au plus près de la nature avec des vélos tout chemin électriques, accompagné d'un guide professionnel. Vous décidez vous-même du niveau de difficulté des balades à vélo, en choisissant le niveau d'assistance (faible à très élevé). L'Abbaye de Boscodon, le Lac de Serre-Ponçon, le site Vauban de Mont-Dauphin et bien d'autres surprises vous attendent lors de ce séjour !

LES POINTS FORTS :

- Balades à vélo avec assistance électrique
- Journée découverte du Lac de Serre-Ponçon
- Baignade aux sources d'eau chaude du Plan de Phazy
- Halte à Mont-Dauphin, classé Patrimoine Mondial de l'Unesco

J1 BELGIQUE / BARATIER

Rendez-vous au Domaine de Val Ubaye à Baratier ou à la gare d'Embrun. Verre de bienvenue avec votre accompagnateur.

J2 EMBRUN / ABBAYE DE BOSCODON

Le matin, visite de la ville d'Embrun et de sa cathédrale, son cheminement piétonnier du couvent des Cordeliers en passant par la Tour brune, sans oublier ruelles et placettes. L'après-midi, première rando vélo direction l'Abbaye de Boscodon et sa forêt mystique. Selon votre forme, continuation vers la Fontaine de l'Ours, afin de découvrir la légende de ce lieu. Retour par les canaux de Crots.

Distance : 18 Km, Dénivelé : 350 M +

J3 JOURNÉE À CRÉVOUX

Au départ d'Embrun, direction la vallée de Crévoux pour une belle ascension rendue facile grâce à l'assistance électrique de votre vélo de randonnée. Découverte de la vie rurale et du pastoralisme de cette vallée authentique. Déjeuner pique-nique. Retour conduisant au chef-lieu des Orres par une large piste forestière. Descente possible soit par une piste, soit par des petites routes en balcon.

Distance : 33 Km, Dénivelé : 1000 M +

J4 LE LAC DE SERRE-PONÇON

On laisse le vélo au repos ! Journée découverte du fabuleux lac de Serre-Ponçon, deuxième plus grand lac de montagne en Europe, résultante de la construction du barrage datant de 1961. Visite du Muséoscope du lac, retraçant l'histoire de la

vallée. Continuation vers les « Demoiselles coiffées », merveilles géologiques.

J5 LES BALCONS DU LAC

Matinée libre avec petite randonnée méditative autour du Domaine. L'après-midi, nous prendrons la route des Puy, afin de prendre de la hauteur et de découvrir le lac vu d'en haut. La deuxième partie de la randonnée vélo électrique nous dirigera vers Savine et son village englouti. Retour par les rives du lac jusqu'à Embrun.

Distance : 15 Km, Dénivelé : 400 M +

J6 LES SOURCES D'EAU CHAUDE DU PLAN DE PHAZY

Sortie d'une journée à vélo. Au départ de Baratier, direction Saint-André et Saint-Clément. Arrivée aux sources d'eau chaude du Plan de Phazy. Déjeuner pique-nique. Continuation vers la Place Forte de Mont-Dauphin, classée au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO. Au retour, découverte du site géologique « La Fontaine Pétrifiante » à Réotier.

Distance : 56 Km, Dénivelé : 750 M +

J7 BARATIER / BELGIQUE

Après le petit-déjeuner, transfert à la gare d'Embrun ou départ en véhicule personnel.

Ce séjour nécessite une pratique du sport régulière. Le programme est susceptible d'être modifié en fonction du niveau des participants et des conditions climatiques.

LE PRIX :

- Du 21 > 27 août : 789 € / pers. - chambre double standard
- Du 19 > 25 sept. : 771 € / pers. - chambre double standard
- Supplément balcon-terrasse : 87 € / chambre
- Supplément single : 87 € / chambre

Ce séjour est organisé pour des groupes de minimum 6 à maximum 8 participants.

Co-voiturage possible, consultez-nous !

LE PRIX COMPREND

- Hébergement au Domaine de Val Ubaye
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit-déjeuner le J7)
- Pique-nique lors des sorties en journée
- Encadrement par un accompagnateur professionnel de VTCE
- Boissons de table (eau et vin)
- Visites et excursions culturelles guidées
- Accompagnement Teralis sur place
- Parking privé
- Accès wifi dans les espaces communs
- TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Voyages A/R
- Taxe de séjour : 4,75 € / pers.
- Assurances de voyage
- Pourboires
- Frais de dossier (21 € / dossier) – gratuit si réservation via www.teralis.be

Réservez ce séjour
sur www.teralis.be

#DVU05

VOYAGE RANDONNÉE COULEURS ET PAYSAGES DES HAUTES-ALPES



France – Hautes-Alpes
7 jours / 6 nuits

À pd 596 € / personne
23 > 29 mai 22
7 > 13 août 22



DIFFICULTÉ
●●●●○



Bénéficiant d'un climat montagnard à l'ensoleillement généreux, le Département des Hautes-Alpes a conservé un environnement de qualité. Sous la majestueuse silhouette de la Barre des Ecrins, une multitude de randonnées s'offre à vous. De fonds de vallée, où coulent torrents et cascades, aux sentiers escarpés en balcons de la Durance, profitez de ce séjour « Randonnée » avec un nouveau programme inédit, accompagné de professionnels de la montagne, qui vous feront découvrir les paysages très contrastés de ce territoire où il fait bon randonner !

LES POINTS FORTS :

- Randonnées très variées accompagnées d'un guide
- Journée au Parc naturel du Queyras
- Demi-journée relaxation aux Bains de Monetiers
- Circuit des Fées : mélange de paysages grandioses et Art Contemporain

J1 BELGIQUE / BARATIER

Rendez-vous au Domaine de Val Ubaye à Baratier ou à la gare d'Embrun. Installation et réunion d'information avec les guides accompagnateurs.

J2 BALADE EN FORÊT DE BOSCODON

Dans une magnifique sapinière de 850 hectares composées essentiellement de sapins, vous randonnerez au pied du Grand Morgon, sommet emblématique de l'Embrunais. Aux détours des sentiers des Moines, du Ministre et du Colombier vous randonnerez dans une forêt classée « Forêt d'Exception » pour atteindre un lieu particulier « La Fontaine de l'Ours » où votre guide vous racontera la légende de Saint Arey...

Dénivelé de 400 mètres. Temps de marche sur la journée : 5h00. Distance : 12 km

J3 JOURNÉE GAPENÇAISE

Au départ du Col de Gleize à 1650 m, la journée se déroulera dans la montagne de Gleize au-dessus de Gap. Si vous êtes discret, vous aurez peut-être la chance d'apercevoir durant la descente des mouflons réintroduits en 1959 dans ce secteur. Au sommet, très d'une belle vue sur la vallée du Champsaur, les Ecrins et le Dévoluy.

Dénivelé de 200 mètres. Temps de marche sur la journée : 5h30. Distance : 10 km

J4 SORTIE ZEN ATTITUDE : « SUR LES ROUTES DU TOUR DE FRANCE...PAR LES SENTIERS DE RANDONNÉE »

Au rythme de la marche afghane, une randonnée tout en douceur avec étirements et relaxation dans le sentier des crevasses au départ du col du Lautaret. Découverte d'un espace de nature protégé au cœur

de la Réserve Naturelle du Combeynot. Panorama 5 étoiles sur le massif oriental de la Meije, haut lieu de l'alpinisme. En fin d'après-midi, la relaxation se poursuit avec un arrêt aux Bains de Monetiers, au gré de votre parcours, dans les différents bassins, vous glisserez sous des lames d'eau et cols de cygne pour soulager épaules et dos. Vous profiterez des geysers et jets tonifiants pour délasser vos jambes. Une étape dans le jacuzzi, passage incontournable, sera le moment de détente absolu, bercé par les bulles d'eau chaude.

Dénivelé de 500 mètres. Temps de marche sur la journée : 4h30. Distance : 8 km

J5 CIRCUITS DES FÉES

Temps libre le matin. Après-midi : Implanté au cœur du massif du Parpaillon, terminus d'une des vallées qui pénètrent les montagnes de l'Embrunais, le parcours des fées est une randonnée qui mélange paysages grandioses et Art Contemporain, laissez-vous surprendre, ... Du hameau de la Chalp de Crévoux, jusqu'à qu'à la cascade de Razis, une randonnée onirique qui se clôturera avec une très belle vue sur la cascade.

Dénivelé de 150 mètres. Temps de marche sur la 1/2 journée : 2h30. Distance : 8 km

J6 LE VAL D'ESCREINS

Journée dans la réserve de nature, le Val d'Escreins non loin du col de Vars. Au sein du Parc naturel régional du Queyras, cette « terre de milieu » préservée et entièrement dédiée à la randonnée, la balade ou la détente en pleine nature est habitée de légendes, de torrents bouillonnants, de forêt luxuriante et de paysages à couper le souffle.

Dénivelé de 600 mètres. Temps de marche sur la journée : 5h50. Distance : 12 km

J7 BARATIER / BELGIQUE

Après le petit-déjeuner, transfert à la gare d'Embrun ou départ en véhicule personnel. Fin du périple.

Programme donné à titre indicatif. Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction des conditions climatiques et de l'état physique du groupe.

LE PRIX :

- Du 23 > 29 mai : 596 € / pers. - chambre double standard
- Du 7 > 13 août : 638 € / pers. - chambre double standard
- Suppl. single: 80 € / chambre (en mai) et 87 € (en août)
- Suppl. Terrasse-Balcon : 80 € / chambre (en mai) et 87 € (en août)

Ce séjour est organisé pour des groupes de min. 6 à max. 8 participants. Co-voiturage possible, consultez-nous !

LE PRIX COMPREND

- Hébergement au Domaine de Val Ubaye
 - Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit-déjeuner du J7)
 - Pique-nique lors des sorties en journée
 - Boissons de table (eau et vin)
 - transferts en minibus durant le séjour
 - Accompagnateur en moyenne montagne diplômé d'Etat
 - Visites culturelles guidées
 - Accompagnement Teralis sur place
 - Parking privé
 - Accès wifi dans les espaces communs
 - TVA
- LE PRIX NE COMPREND PAS
- Voyages A/R
 - Taxe de séjour : 4,75 € / pers.
 - Assurances de voyage
 - Pourboires
 - Frais de dossier (21 € / dossier) – gratuit si réservation via www.teralis.be

Réservez ce séjour sur www.teralis.be

#DVU04

CRACOVIE, AU FIL DU TEMPS

Pologne
5 jours / 4 nuits

À pd 654 € / personne
6 > 10 avr. 2022
5 > 9 sept. 2022



Cracovie, l'une des plus belles villes d'Europe centrale, regorge d'églises, de musées et de palais. Vous découvrirez les charmes de la vieille ville encore d'époque, ainsi que le quartier juif de Kazimierz. En contraste avec la belle Polonaise, nous vous emmenons visiter les plus importants camps de concentration et d'extermination du Troisième Reich : Auschwitz et Birkenau. La visite permet d'appréhender la réalité et l'horreur du nazisme, ainsi que l'ampleur du génocide des juifs durant la Seconde Guerre mondiale.

LES POINTS FORTS :

- Découverte de la vieille ville authentique de Cracovie
- Visite du musée de l'usine Schindler
- Journée dédiée à la mémoire : visite d'Auschwitz et de Birkenau
- Excursion à la mine de sel de Wieliczka

J1 BELGIQUE / CRACOVIE

Vol de Bruxelles à destination de Cracovie en fin de matinée. Accueil par votre guide francophone et transfert en autocar vers le centre. Installation à l'hôtel 3* Alexander II. Balade guidée au cœur de Cracovie.

J2 CRACOVIE / KAZIMIERZ

Départ en tramway pour la visite de l'ancien quartier juif de Kazimierz, où fut tourné le film « La liste de Schindler ». Entrée dans la Synagogue Remuh et son cimetière. Déjeuner libre. Dans l'après-midi, découverte de l'ancien ghetto juif de Podgorze.

Entrée au Musée de l'usine de Schindler. Dîner dans un restaurant juif avec concert de musique klezmer.

J3 AUSCHWITZ / BIRKENAU

Journée dédiée à la mémoire, avec la visite guidée des tristement célèbres et plus importants camps de concentration et d'extermination du Troisième Reich, où plus d'un million de personnes furent assassinées : Auschwitz et Birkenau. Déjeuner dans un restaurant près des camps.

J4 WIELICZKA

Matinée d'excursion à Wieliczka, afin de visiter la remarquable mine de sel Gemme, la plus ancienne d'Europe encore exploitée à ce jour, inscrite au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO. Découverte de l'impressionnante cathédrale souterraine de sel. Retour à Cracovie. Déjeuner et après-midi libres dans le centre-ville.

J5 CRACOVIE / BELGIQUE

Matinée libre. Transfert vers l'aéroport de Cracovie. Vol retour vers Bruxelles.

LE PRIX :

- 675 € / personne chambre double
 - 654€ / personne chambre triple
 - Supplément chambre single : 172 €
- Tarif valable à pd 35 participants.

LE PRIX COMPREND

- Vols aller-retour en classe économique
- Taxes aériennes
- 1 bagage à main et 1 bagage enregistré
- Transferts sur place selon le programme
- 4 petits-déjeuners, 1 déjeuner et 3 dîners
- 4 nuits à l'hôtel 3* David à Cracovie
- Entrées et visites guidées avec système audio
- Guide accompagnateur francophone (du J1 au J4)
- Transferts sur place en autocar ou tramway
- Accompagnement Teralis
- Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Repas durant les voyages aller-retour
- Éventuelles augmentations de taxes aériennes et fuel
- Boissons
- Assurances de voyage
- Pourboires
- Frais de dossier (21 € / dossier) - gratuit si réservation via www.teralis.be
- Toute autre prestation non mentionnée

Formalité : carte d'identité nationale ou passeport en cours de validité (pays membres de l'Union Européenne).

Réservez ce séjour
sur www.teralis.be
#VM02



Parcours dans
les camps nazis
pour résister
aujourd'hui

TERRITOIRES
DE LA MÉMOIRE
Les actes de l'histoire, c'est nous !

Plus
jamais !
ça

Exposition permanente à LA CITE MIROIR | LIEGE
Place Xavier Neujean 22 à 4000 Liège | Fermé les jours fériés ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier inclus



www.citemiroir.be | Informations et réservations : 04 230 70 50 - reservation@citemiroir.be

LE PAYS-BASQUE, TERRE DE RÉSISTANCE ET DE CONTRASTES

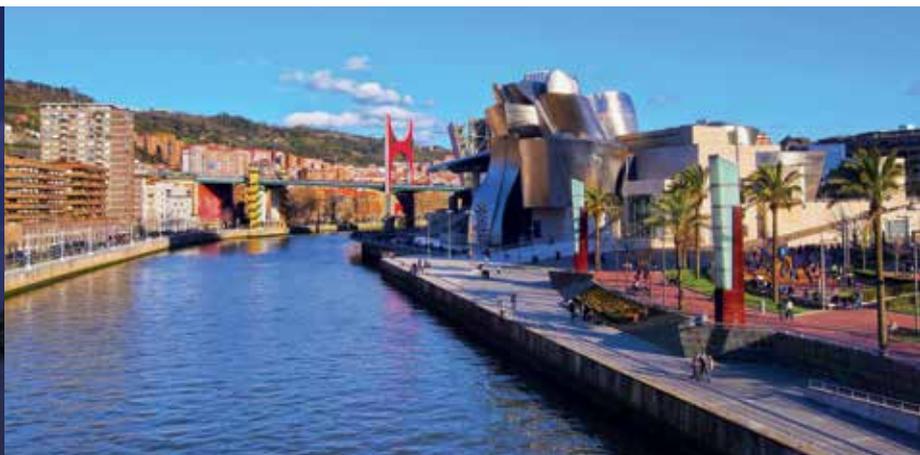
Espagne

6 jours / 5 nuits

À pd 1.099 € / personne

5 > 10 juin 22

25 > 30 sept. 22



Magnifique région où se marient le vert des paysages vallonnés et le bleu de la mer, le Pays-Basque espagnol contraste par ses villages typiques et le style avant-gardiste de ses villes. Cette région fut particulièrement frappée par la guerre civile espagnole où la répression fut d'une virulence et d'une dimension considérables. Ce séjour vous emmène sur ces terres de résistance à la découverte des lieux témoins de ce conflit, considéré comme une préparation de la Seconde Guerre mondiale. Vous serez également plongés dans l'époque contemporaine avec la visite du célèbre et fascinant musée Guggenheim.

LES POINTS FORTS :

- Visite de Bilbao et son musée d'art moderne et contemporain Guggenheim
- Découverte de Guernica, rendue célèbre par Pablo Picasso
- À Rioja Alavesa, dégustation de vins de tradition centenaire
- Arrêt à Pueblo Viejo de Belchite qui servit de décor au tournage de films
- Escapade à Saragosse marquée par l'empreinte des Romains, musulmans, juifs et chrétiens

J1 BELGIQUE / BILBAO

Vol de Bruxelles à destination de Bilbao en fin de matinée. Accueil par votre guide francophone et transfert en autocar. Installation à l'hôtel. Balade guidée au cœur de la ville avec entrée au Musée Guggenheim incluse. Située dans la province de Biscaye, Bilbao est entourée de forêts, montagnes, plages et falaises. Le musée Guggenheim, le métro de Norman Fister, le Palais des Congrès et de la Musique Euskalduna attestent de sa régénération urbanistique et économique.

J2 ELGETA / GUERNICA

Journée dédiée à la mémoire. Visite de lieux imprégnés d'une forte charge émotive au souvenir de la guerre civile espagnole. Départ vers Elgeta. Découverte commentée au départ d'Espafia Kafe Antzokia et visite du centre d'interprétation à Espaloia. Déjeuner libre. Ensuite, direction Guernica, cité rendue célèbre par le tableau de Pablo Picasso. Arrêt à « L'Arbre de Guernica », emplacement de l'autonomie du peuple basque au Moyen-Âge. Tous les lundis, Guernica accueille un des marchés les plus importants de tout le Pays Basque. Retour à Bilbao. Temps libre.

J3 LOGROÑO / LA RIOJA ALAVESA

Route vers Logroño. Découverte de la Rioja Alavesa, région au riche patrimoine historique, réputée pour son vin. Les joyaux de la capitale basque, Vitoria-Gasteiz,

sont gardés jalousement au sein de la vieille ville médiévale : plaza de la Virgen Blanca, la cathédrale de Santa María. Promenade dans le nouveau quartier, bordé de larges avenues, de jardins et d'édifices élégants. Déjeuner libre. La Rioja, véritable berceau du vin, produit un cru de renommée internationale : des vins exquis de tradition centenaire qui raviront tous les palais ! Installation à l'hôtel.

J4 BELCHITE / SARAGOSSE

Départ vers Belchite, site de l'une des batailles les plus symboliques de la guerre d'Espagne. Véritable monument historique, le Pueblo Viejo de Belchite a servi de décor au tournage de films, tels que Les Aventures du Baron de Münchhausen en 1988. Déjeuner libre. Temps libre. Poursuite vers Saragosse. Installation à l'hôtel.

J5 SARAGOSSE

Journée dédiée à la visite commentée de Saragosse. La capitale de la région d'Aragon dispose d'un patrimoine exceptionnel, marqué par l'empreinte culturelle des Romains, musulmans, juifs et chrétiens. Durant votre balade, vous admirerez les ruines d'un théâtre romain, le palais de la Aljafería, la basilique baroque Nuestra Señora del Pilar ou encore les œuvres de Francisco de Goya, peintre et graveur espagnol. Déjeuner libre. Dîner au restaurant.

J6 SARAGOSSE / BILBAO

Départ vers l'aéroport de Bilbao. Vol retour vers Bruxelles.



LE PRIX :

- 1.099 € / personne chambre double
 - Supplément chambre single : 255 €
- Tarif valable à pd 35 participants.

LE PRIX COMPREND

- Vols aller-retour en classe économique
- Taxes aériennes
- 1 bagage à main et 1 bagage enregistré
- Demi-pension
- 2 nuits à l'hôtel Hesperia Bilbao 4*, 1 nuit Mercure Carlton Rioja 4* (juin) ou Hôtel Ciudad de Logroño 3*, 2 nuits Oriente Zaragoza 3*
- Entrées et visites guidées prévues au programme
- Guide accompagnateur francophone (du J1 au J6)
- Guides locaux pour les visites de Logroño et de Saragosse
- Dégustation de vins à La Rioja et visite d'une cave
- Transferts sur place en autocar
- Accompagnement Teralis
- Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Repas durant les voyages aller-retour
- Éventuelles augmentations de taxes aériennes et fuel
- Boissons
- Assurances de voyage
- Pourboires des guides et chauffeurs
- Frais de dossier (21 €/ dossier) - gratuit si réservation via www.teralis.be
- Toute autre prestation non mentionnée

Formalités : carte d'identité nationale ou passeport en cours de validité (pays membres de l'Union Européenne).

Réservez ce séjour
sur www.teralis.be

#VM01

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES POUR LES VOYAGES À FORFAIT

Article 1 : Champ d'application

Ces conditions générales sont d'application aux contrats de voyage à forfait réservés à partir du 1 juillet 2018, tels que définis par la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage.

Article 2 : Information de la part de l'organisateur et du détaillant avant la conclusion du contrat de voyage à forfait

2.1. L'organisateur communique au voyageur, avant qu'il ne soit lié par un contrat de voyage à forfait, les informations standard légalement prévues ainsi que les informations mentionnées ci-après dans le cas où elles s'appliquent au voyage à forfait :

1° les caractéristiques principales des services de voyage :

- la ou les destination(s), l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et le nombre de nuitées comprises ;
- les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux et les dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances ; lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, le voyageur est informé de l'heure approximative du départ et du retour ;
- la situation, les principales caractéristiques et la catégorie de l'accommodation en vertu des règles du pays de destination ;
- les repas fournis ;
- les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le voyage à forfait ;
- lorsque cela n'est pas clair, si les services de voyage seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe ;
- la langue dans laquelle les autres services touristiques seront fournis ;
- si le voyage est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite.

2° le prix total du voyage à forfait et, s'il y a lieu, tous les coûts supplémentaires que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

3° les modalités de paiement ;

4° le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage à forfait et la date limite pour une éventuelle résiliation du contrat ou cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

5° des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires ;

6° la mention indiquant que le voyageur peut résilier le contrat moyennant le paiement de frais de résiliation ;

7° des informations sur les assurances annulation et les assurances assistance ;

2.2. Le professionnel veille à ce que le formulaire d'information standard approprié soit fourni au voyageur.

2.3. Les informations précontractuelles communiquées au voyageur font partie intégrante du contrat de voyage à forfait. Elles ne peuvent pas être modifiées, sauf par accord commun des parties contractantes.

Article 3 : Information de la part du voyageur

3.1. La personne qui conclut le contrat de voyage à forfait doit fournir à l'organisateur et au détaillant tous les renseignements utiles qui pourraient influencer la conclusion du contrat ou le bon déroulement du voyage.

3.2. Si le voyageur fournit des renseignements erronés qui entraînent des coûts supplémentaires pour l'organisateur et / ou le détaillant, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

Article 4 : Le contrat de voyage à forfait

4.1. Lors de la conclusion du contrat de voyage à forfait dans un délai raisonnable, l'organisateur ou s'il y a un détaillant, ce dernier, fournit au voyageur une copie ou une confirmation du contrat sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf.

Le voyageur est en droit de demander un exemplaire papier si le contrat de voyage à forfait est conclu en la présence physique et simultanée des parties.

4.2. Le contrat de voyage à forfait ou sa confirmation reprend l'ensemble du contenu de la convention, qui inclut toutes les informations visées à l'article 2 et les informations suivantes :

1° les exigences particulières du voyageur que l'organisateur a acceptées ;

2° que l'organisateur est responsable pour la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat et qu'il a un devoir d'assistance ;

3° le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées ;

4° le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du représentant local de l'organisateur, ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur pour demander une aide si le voyageur est en difficulté ou pour se plaindre de toute non-conformité éventuelle ;

5° l'obligation pour le voyageur de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ;

6° des informations permettant d'établir un contact direct avec un mineur non accompagné ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour ;

7° des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes ;

8° des informations sur la Commission de Litiges Voyages et sur la plate-forme de règlement en ligne des litiges de l'UE ;

9° des informations sur le droit du voyageur de céder son contrat à un autre voyageur.

4.3. En temps utile avant le début du voyage à forfait, l'organisateur remet au voyageur :

1° les reçus ;

2° les vouchers et billets nécessaires ;

3° les informations sur l'heure prévue de départ et, s'il y a lieu, l'heure limite d'enregistrement, les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

Article 5 : Le prix

5.1. Après la conclusion du contrat de voyage à forfait, les prix ne peuvent être majorés que si le contrat prévoit expressément cette possibilité. Dans ce cas, le contrat de voyage à forfait précise de quelle manière la révision du prix est calculée. Les majorations de prix sont possibles uniquement si elles sont la conséquence directe d'une évolution :

1° du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, ou

2° du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du voyage à forfait, y compris les taxes touristiques, les taxes d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports, ou

3° des taux de change en rapport avec le voyage à forfait.

Si la possibilité d'une majoration est prévue, le voyageur a droit à une réduction de prix correspondant à toute baisse des coûts visés ci-dessus.

5.2. Si la majoration du prix dépasse 8 % du prix total, le voyageur peut résilier le contrat sans payer de frais de résiliation.

5.3. Une majoration du prix n'est possible que si l'organisateur la notifie avec une justification et un calcul, sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf, et ce au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait.

5.4. En cas de diminution du prix, l'organisateur a le droit de déduire ses dépenses administratives du remboursement dû au voyageur. À la demande du voyageur, l'organisateur apporte la preuve de ces dépenses.

Article 6 : Paiement du prix

6.1. Sauf convention expresse contraire, le voyageur paye, à titre d'acompte, à la conclusion du voyage à forfait, une fraction du prix total du voyage fixé dans les conditions particulières de voyage.

6.2. Sauf convention contraire, le voyageur paye le solde du prix au plus tard 30 jours avant le départ.

6.3. Dans le cas où le voyageur, après avoir été mis en demeure, resterait en défaut de payer l'acompte ou le prix du voyage qui lui est dûment réclamé, l'organisateur et/ou le détaillant a le droit de résilier de plein droit le contrat qui le lie au voyageur et de mettre les frais à charge de celui-ci.

Article 7 : Cession du contrat de voyage à forfait

7.1. Le voyageur peut céder le contrat de voyage à forfait à une personne satisfaisant à toutes les conditions applicables à ce contrat, à condition :

1° d'en informer l'organisateur et éventuellement le détaillant via un support durable comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf, le plus rapidement possible et au plus tard 7 jours avant le début du voyage à forfait et

2° de supporter les frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

7.2. Celui qui cède le voyage à forfait et celui qui le reprend sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'organisateur informe celui qui cède le voyage des coûts de la cession.

Article 8 : Autres modifications par le voyageur

8.1. L'organisateur et/ou le détaillant peuvent porter en compte au voyageur tous les frais résultant d'autres modifications demandées par celui-ci et acceptées par l'organisateur et/ou le détaillant.

Article 9 : Modifications au contrat par l'organisateur avant le voyage

9.1. L'organisateur ne peut pas, avant le début du voyage à forfait, modifier unilatéralement les clauses du contrat de voyage à forfait autres que le prix à moins que :

1° l'organisateur ne se soit réservé ce droit dans le contrat, et

2° la modification ne soit mineure, et

3° l'organisateur n'en informe le voyageur sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf.

9.2. Si, avant le début du voyage à forfait, l'organisateur se trouve contraint de modifier, de façon significative, une ou plusieurs des caractéristiques principales des services de voyage ou s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières du voyageur qui sont confirmées ou s'il propose d'augmenter le prix du forfait de plus de 8 %, il informe le voyageur :

1° des modifications proposées et de leurs répercussions sur le prix du forfait ;

2° du fait que le voyageur pourra résilier le contrat sans payer de frais de résiliation, à moins qu'il n'accepte les modifications proposées ;

3° du délai dans lequel il doit communiquer sa décision à l'organisateur ;

4° du fait que si le voyageur n'a pas accepté expressément la modification proposée dans le délai visé, il est automatiquement mis fin au contrat, et

5° s'il y a lieu, de l'alternative proposée ainsi que de son prix.

9.3. Lorsque les modifications du contrat de voyage à forfait ou le voyage à forfait de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage à forfait ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

9.4. Si le contrat de voyage à forfait est résilié conformément à l'article 9.2 et que le voyageur n'accepte pas d'autre forfait, l'organisateur rembourse tous les paiements effectués au plus tard quatorze jours après la résiliation du contrat.

Article 10 : Résiliation par l'organisateur avant le voyage

10.1. L'organisateur peut résilier le contrat de voyage à forfait :

1° si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'organisateur notifie la résiliation du contrat au voyageur dans le délai fixé par le contrat, mais au plus tard :

a) vingt jours avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours ;

b) sept jours avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours ;

c) 48 heures avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours ;

ou

2° s'il est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et notifie la résiliation du contrat au voyageur avant le début du voyage à forfait.

10.2. Dans ces cas, l'organisateur rembourse le voyageur des paiements effectués pour le voyage à forfait, sans être tenu à un dédommagement supplémentaire.

Article 11 : Résiliation par le voyageur

11.1. Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à forfait à tout moment avant le début du voyage à forfait. Lorsque le voyageur résilie, il peut lui être demandé de payer à l'organisateur des frais de résiliation. Le contrat de voyage à forfait peut stipuler des frais de résiliation standard, calculés en fonction de la date de résiliation du contrat avant le début du voyage à forfait et des économies de coûts et des revenus escomptés du fait d'une remise à disposition des services de voyage concernés. En l'absence de frais de résiliation standard, le montant des frais de résiliation correspond au prix du voyage à forfait moins les économies de coûts et les revenus réalisés du fait d'une remise à disposition des services de voyage.

11.2. Le voyageur a le droit de résilier le contrat de voyage à forfait sans payer de frais de résiliation si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination, ont des conséquences importantes sur l'exécution du voyage à forfait ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. En cas de résiliation du contrat de voyage à forfait en vertu du présent article, le voyageur a droit au remboursement intégral des paiements effectués au titre du voyage à forfait mais pas à un dédommagement supplémentaire.

11.3. L'organisateur rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom endéans les quatorze jours, le cas échéant diminués des frais de résiliation.

Article 12 : Non-conformité pendant le voyage

12.1. Le voyageur informe l'organisateur, sans retard de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat de voyage à forfait.

12.2. Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat de voyage à forfait, l'organisateur remédie à la non-conformité, sauf si cela :

1° est impossible, ou

2° entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si l'organisateur ne remédie pas à la non-conformité, le voyageur a droit à une réduction de prix ou un dédommagement conformément à l'article 15.

12.3. Si l'organisateur ne remédie pas à la non-conformité dans un délai raisonnable fixé par le voyageur, celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires. Il n'est pas nécessaire que le voyageur précise un délai si l'organisateur refuse de remédier à la non-conformité ou si une solution immédiate est requise.

12.4. Lorsqu'une part importante des services de voyage ne peut être fournie comme prévu, l'organisateur propose, sans supplément de prix pour le voyageur, d'autres prestations, si possible de qualité égale ou supérieure. Lorsque les autres prestations proposées donnent lieu à un voyage à forfait de qualité inférieure, l'organisateur octroie au voyageur une réduction de prix appropriée. Le voyageur ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat de voyage à forfait ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée.

12.5. Lorsqu'une non-conformité perturbe considérablement l'exécution du voyage à forfait et que l'organisateur n'y remédie pas dans un délai raisonnable fixé par le voyageur, ce dernier peut résilier le contrat de voyage à forfait sans payer de frais de résiliation et demander, le cas échéant, une réduction de prix et/ou un dédommagement. Si le voyage à forfait comprend le transport de passagers, l'organisateur fournit également au voyageur le rapatriement. S'il s'avère impossible de proposer d'autres prestations ou si le voyageur refuse les autres prestations proposées, le voyageur a droit, s'il y a lieu, à une réduction de prix et/ou à un dédommagement, également sans résiliation du contrat de voyage à forfait.

12.6. Lorsqu'il est impossible, en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, d'assurer le retour du voyageur comme prévu dans le contrat de voyage à forfait, l'organisateur supporte les coûts de l'hébergement nécessaires pour une durée maximale de trois nuitées par voyageur.

12.7. La limitation des coûts, visés dans 12.6, ne s'applique pas aux personnes à mobilité réduite, aux personnes les accompagnant, aux femmes enceintes, aux mineurs non accompagnés, ni aux personnes nécessitant une assistance médicale spécifique, à condition que l'organisateur ait été prévenu de leurs besoins particuliers au moins 48 heures avant le début du voyage à forfait.

12.8. L'organisateur ne saurait invoquer des circonstances exceptionnelles et inévitables pour limiter sa responsabilité si le prestataire de transport concerné ne peut se prévaloir de telles circonstances en vertu de la législation applicable de l'Union européenne.

12.9. Le voyageur peut adresser des messages, demandes ou plaintes en rapport avec l'exécution du voyage à forfait directement au détaillant par l'intermédiaire duquel le voyage à forfait a été acheté. Le détaillant transmet ces messages, demandes ou plaintes à l'organisateur sans retard excessif.

Article 13 : Responsabilité du voyageur

Le voyageur répond du préjudice causé à l'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyages, à leurs préposés et/ou à leurs représentants, par sa faute ou à la suite de la non-exécution de ses obligations contractuelles.

Article 14 : Responsabilité de l'organisateur ou du professionnel

14.1. L'organisateur est responsable de l'exécution des services de voyage compris dans le contrat de voyage à forfait, indépendamment du fait que ces services doivent être exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services de voyage.

14.2. Lorsque l'organisateur est établi en dehors de l'Espace économique européen, le détaillant établi dans un État membre est soumis aux obligations imposées aux organisateurs sauf s'il apporte la preuve que l'organisateur remplit les conditions stipulées dans la loi du 21 novembre 2017.

Article 15 : Réduction de prix et dédommagement

15.1. Le voyageur a droit à une réduction de prix appropriée pour toute période de non-conformité des services fournis, sauf si l'organisateur prouve que la non-conformité est imputable au voyageur.

15.2. Le voyageur a droit à un dédommagement approprié de la part de l'organisateur pour tout préjudice subi en raison de la non-conformité des services fournis. Le dédommagement est effectué sans retard excessif.

15.3. Le voyageur n'a droit à aucun dédommagement si l'organisateur prouve que la non-conformité est due :

1° au voyageur ;

2° à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat de voyage à forfait et que cette non-conformité revêt un caractère imprévisible ou inévitable, ou

3° à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Article 16 : Obligation d'assistance

16.1. L'organisateur apporte sans retard excessif une assistance appropriée au voyageur en difficulté notamment :

1° en fournissant des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° en aidant le voyageur à effectuer des communications à distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

16.2. L'organisateur est en droit de facturer cette assistance si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur.

Article 17 : Procédure de plaintes

17.1. Si le voyageur a une plainte avant le départ, il doit l'introduire le plus vite possible et de façon probante auprès de l'organisateur ou du détaillant.

17.2. Les plaintes qui surviennent durant l'exécution du contrat de voyage à forfait doivent être introduites le plus vite possible sur place, de manière appropriée et pouvant servir de preuve, afin qu'une solution puisse être recherchée.

17.3. Les plaintes qui n'ont pas été résolues sur place de façon satisfaisante ou qu'il était impossible de formuler sur place doivent être introduites sans retard après la fin du voyage auprès de l'organisateur ou du détaillant de manière pouvant servir de preuve.

Article 18 : Procédure de conciliation

18.1. En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable entre eux.

18.2. Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi, chacune des parties concernées pourra s'adresser au secrétariat de l'asbl Commission de Litiges Voyages pour entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord.

18.3. Le secrétariat procuera aux parties un règlement de conciliation et un « accord de conciliation ».

- 14.4. Conformément à la procédure décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.
- 14.5. L'accord éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties.

Article 19 : Arbitrage ou Tribunal

- 19.1. Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celle-ci a échoué, la partie plaignante peut engager une procédure d'arbitrage devant la Commission de Litiges Voyages ou une procédure devant le tribunal.

- 19.2. Le voyageur, qu'il soit partie demanderesse ou partie défenderesse, n'est jamais obligé d'accepter la compétence de la Commission de Litiges Voyages.
- 19.3. L'organisateur ou le détaillant qui est partie défenderesse ne pourra refuser une procédure d'arbitrage que si les montants revendiqués dépassent les 1.250 euros. Il dispose pour cela d'un délai de 10 jours civils à dater de la réception de la lettre recommandée ou du courriel avec accusé de réception signalant l'ouverture d'un dossier d'un montant de 1.251 euros ou plus à la Commission de Litiges Voyages.

- 19.4. Cette procédure d'arbitrage est soumise à un règlement des litiges, et peut être entamée après l'introduction d'une plainte auprès de l'entreprise même dès qu'il s'avère qu'une solution amiable n'a pu être trouvée ou dès que 4 mois se sont écoulés à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunaux.
- 19.5. Le collège arbitral, composé paritairement, rend une sentence contraignante et définitive, conformément au règlement des litiges. Aucun appel n'est possible.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Nos conditions particulières sont d'application aux ventes de services de voyage à partir du 1^{er} juillet 2018 et font partie intégrante du contrat. Elles viennent en complément des conditions générales de la Commission de Litiges Voyages, des dispositions de la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage (« la Loi »), et le cas échéant des conditions contractuelles des fournisseurs des prestations de voyage.

VOYAGES À FORFAIT

Les conditions particulières suivantes sont d'application lorsque nous offrons en vente ou vendons des voyages à forfait en tant qu'organisateur et en tant que détaillant.

1. OFFRES

Toutes nos brochures, annonces publicitaires, pages web ou offres sont élaborées de bonne foi et en fonction des données disponibles. Les cartes, photos et illustrations sont présentées à titre informatif et ne sont pas contractuelles.

Le voyageur accepte expressément que les informations précontractuelles qui lui sont communiquées peuvent faire l'objet de modifications avant la conclusion du contrat et que, sauf stipulation contraire, nos offres sont toujours « en demande » ou sous réserve de confirmation. Sauf stipulation contraire, elles sont valables pendant 30 jours. Le voyageur nous autorise à corriger les éventuelles erreurs matérielles manifestes dans les informations précontractuelles que nous lui communiquons.

2. FORMATION DU CONTRAT

Sauf stipulation contraire expresse, le contrat d'organisation de voyages se forme lorsque nous confirmons l'offre au voyageur, de manière définitive et sans réserve et, si un acompte est réclamé, lorsque le voyageur a payé cet acompte.

3. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

3.1 Le prix couvre les services de voyage qui sont repris dans le contrat de voyage et comprend également toutes les taxes et tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires. Le voyageur devra, le cas échéant, supporter les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires dont nous ne pouvions raisonnablement avoir connaissance ou que nous ne pouvions raisonnablement calculer avant la conclusion du contrat, tels que des taxes touristiques ou d'accès à des facilités, des taxes d'entrée, des coûts, ...

Le voyageur nous autorise à corriger les éventuelles erreurs de prix manifestes.

3.2 Nous nous réservons le droit de majorer le prix en cas d'évolution :

1° du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, ou

2° du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du voyage à forfait, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports, ou

3° des taux de change en rapport avec le voyage à forfait.

En cas de baisse des coûts visés ci-dessus après la conclusion du contrat et avant la date de départ, le voyageur a le droit à une réduction proportionnelle. Dans ce cas, nous aurons le droit d'imputer des frais administratifs. Nous ne justifions ces frais qu'à votre demande expresse. Toute majoration de prix sera communiquée au voyageur sur un support durable, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait, assortie d'une justification et d'un calcul.

3.3 Sauf accord contraire, un acompte égal à 30 % du prix total du voyage avec un minimum de 100,00 € est dû au moment de la conclusion du contrat de voyage et le solde est payable au plus tard 30 jours avant le départ.

Si la réservation du voyage est effectuée moins de 30 jours avant la date de départ, le prix total du voyage doit être payé intégralement au moment de la réservation.

3.4 Les paiements en espèces ne sont acceptés que si le prix du contrat de voyage ne dépasse pas 3.000,00 €. Si le prix du contrat de voyage atteint ou dépasse 3.000,00 €, le paiement en espèces est autorisé à concurrence de 10 % du prix, avec un maximum de 3.000,00 €.

3.5 Toute facture non payée à son échéance porte de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard de 10 % par mois ainsi qu'un dédommagement forfaitaire de 10 % avec un minimum de 100,00 €.

La livraison des documents de voyage sera suspendue aussi longtemps que nos factures ne sont pas payées.

Alternativement, en cas de non-paiement des factures encaissées, nous avons le droit de résilier le contrat de voyage avec effet immédiat et après mise en demeure, et ce sans préjudice du droit pour nous de réclamer un dédommagement du préjudice que la résiliation nous cause, avec au minimum les frais d'annulation spécifiés à l'art. 4. Les acomptes payés par le voyageur seront imputés à ce dédommagement.

4. RÉSILIATION PAR LE VOYAGEUR

4.1 Toute résiliation par le voyageur doit nous parvenir par mail, fax ou lettre recommandée, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, à l'adresse indiquée à l'art 16. Les résiliations qui nous parviennent en dehors de nos heures d'ouverture sont censées avoir été reçues le jour ouvrable suivant.

- 4.2 En cas d'annulation par le voyageur, nous appliquerons les frais d'annulation suivants :
 - Plus de 60 jours avant le départ : 10 % du prix total, avec un minimum de 100,00 € ;
 - De 59 à 31 jours avant le départ : 25 % du prix total, avec un minimum de 100,00 € ;
 - De 30 à 16 jours avant le départ : 50 % du prix total ;
 - De 15 jours jusqu'au jour du départ, ou en cas de non-présentation : 100 % du prix total.

Les billets d'avion et les assurances sont toujours non-rimboursables et seront soumis à des frais d'annulation de 100 %.

Dans le cas où nous agissons en tant que détaillant, les frais d'annulation de l'organisateur seront portés en compte, augmentés de nos frais administratifs. Tout éventuel remboursement interviendra en déduction des frais d'assurance et de visa.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT PAR LE VOYAGEUR

Toute modification du contrat par le voyageur entraînera des frais administratifs forfaitaires de 50,00 € par personne, en plus des éventuels frais administratifs de nos fournisseurs ou de l'organisateur si nous agissons comme détaillant.

Le voyageur accepte que toute modification demandée soit soumise à disponibilité et éventuels

ajustements de prix. Lorsque la modification demandée est indisponible ou si le prix varie trop et que le voyageur souhaite résilier le contrat de voyage, la résiliation sera soumise à nos conditions d'annulation. Les frais de modification seront en tout état de cause mis à charge du voyageur.

6. MODIFICATIONS DU CONTRAT PAR L'ORGANISATEUR

6.1 Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications mineures au contrat, une fois qu'il est formé. Dans ce cas, nous en informerons le voyageur par support durable.

6.2 Nous nous réservons également le droit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans le contrat.

6.3 Lorsque des modifications significatives doivent être apportées au contrat ou lorsque le prix doit être augmenté de plus de 8 %, conformément à l'art. 20 de la Loi, le voyageur est tenu de nous informer de sa décision dans un délai de 5 jours à partir de la communication de la modification. En fonction des circonstances, ce délai peut être modifié. A défaut d'acceptation expresse de la modification, le contrat sera résilié de plein droit.

7. CESSION DU CONTRAT

En cas de cession du contrat, et à condition que nous ayons pu constater que le cessionnaire répond à toutes les conditions applicables au contrat, le cédant et/ou le cessionnaire devront préalablement et solidairement s'acquitter des frais qui en résultent. Le voyageur est avisé que dans certains cas, les frais de cession peuvent comprendre le prix de la réservation d'une nouvelle prestation de voyage (comme par exemple dans le cas de billets d'avion et police d'assurance non cessibles ou remboursables).

8. NON-CONFORMITÉ ET ASSISTANCE

8.1 Le voyageur a l'obligation de nous informer sans retard de tout défaut de conformité qu'il constate sur place. Toute réclamation afférente à la non-conformité du forfait sera appréciée par l'organisateur en fonction des circonstances concrètes et de la nature du forfait réservé.

Le voyageur doit nous adresser ses réclamations par mail ou fax, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

8.2 Le voyageur a le droit d'adresser sa réclamation au détaillant par qui il a réservé le voyage. Dans ce cas, il adressera aussi toujours sa réclamation à l'organisateur.

8.3 Le voyageur est conscient que s'il ne nous informe pas correctement et immédiatement du défaut de conformité, il risque de nous priver de la possibilité de solutionner efficacement le problème rencontré. Les conséquences financières résultant du non-respect de l'obligation d'information par le voyageur pourront alors être à sa charge.

9. RESPONSABILITÉ ORGANISATEUR

9.1 Nous sommes responsables de la bonne exécution des services de voyage dans leur ensemble lorsque nous agissons comme organisateur. Nous n'avons pas cette responsabilité lorsque nous agissons comme détaillant.

9.2 Notre responsabilité est limitée à trois fois le prix du forfait, sauf préjudices corporels causés intentionnellement ou résultant d'une négligence de notre part. Si l'un des services de voyage qui compose le forfait est soumis à une convention internationale, notre responsabilité est limitée conformément à cette convention internationale.

9.3 Nous ne sommes jamais responsables de l'exécution des prestations de voyage qui ne sont pas explicitement reprises au contrat et que le voyageur réserverait sur place sans nous en aviser (telles que des excursions ou activités supplémentaires).

10. FORMALITÉS DE VOYAGE

10.1 Le voyageur doit être en possession de documents d'identité valables pour se rendre dans le pays visité. Dans certains cas, une carte d'identité suffit, dans d'autres cas un passeport international est obligatoire (parfois valable jusqu'à six mois après la date de retour prévue) et dans d'autres cas un passeport valable et un visa.

10.2 Alors que nous essayons d'informer le voyageur belge ou mieux des formalités spécifiques à sa destination, il incombe au voyageur de s'assurer de la validité et de la conformité de ses documents de voyage.

Le voyageur non belge a l'obligation de s'informer auprès de son Ambassade ou autres instances diplomatiques afin de connaître les formalités auxquelles il est soumis. Nous déclinons toute responsabilité en cas de négligence de la part du voyageur à cet égard.

10.3 Le voyageur qui conclut le contrat de voyage a l'obligation de nous informer sur sa nationalité ainsi que celle des voyageurs pour qui il conclut le contrat et de nous communiquer toute information utile qui pourrait avoir des conséquences sur les documents de voyage requis.

11. SANTÉ

11.1. Nous ne pouvons pas connaître l'état de santé de tous les voyageurs. Le voyageur a donc l'obligation de se renseigner lui-même sur les formalités sanitaires à accomplir pour la destination choisie.

11.2 Le voyageur déclare qu'il est médicalement, physiquement et psychiquement apte à effectuer le voyage choisi. Le voyageur présentant une incapacité physique ou psychique, une incapacité ou restriction de mobilité, étant atteints d'une maladie nécessitant un traitement ou une assistance médicale et les femmes enceintes, doivent impérativement nous en informer, le cas échéant par la personne qui réserve le voyage en son nom. Nous nous réservons le droit de refuser un voyageur si, pour des raisons objectives et non-discriminatoires, il s'avère que celui-ci n'est pas apte à y participer.

11.3 Il est vivement recommandé au voyageur d'emporter avec lui le matériel et équipement adéquats en fonction de la nature du voyage, sauf lorsque ce matériel et équipement sont inclus dans le forfait. Nous ne saurons être tenus responsables en cas de la négligence du voyageur.

11.4 En matière de conditions de santé et de sécurité sur le lieu de destination, il est recommandé au voyageur de consulter le site web du SPF Affaires étrangères.

12. GARANTIE FINANCIÈRE

Comme l'exige la loi, nous disposons d'une garantie financière fournie par le Fonds de Garantie Voyages, Avenue de la Métrologie 8 à 1130 Bruxelles, n° de Police 9709.0510.03, afin de rembourser vos paiements et d'assurer votre rapatriement en cas d'insolvabilité.

13. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE

Notre responsabilité professionnelle est couverte par FONDOS DE GARANTIE VOYAGES® Avenue de la Métrologie 8, B-1130 BRUXELLES.

14. VOLS

14.1 Les horaires de vols communiqués dans nos offres sont formulés sous toutes réserves. Tout changement d'horaire sera communiqué au plus vite au voyageur.

14.2 L'identité du transporteur effectif sera indiquée sur les documents de voyage fournis au voyageur en application du Règlement européen 2111/2005.

14.3 Le voyageur a l'obligation de se présenter à temps à l'embarquement et de disposer de tous ses documents de voyage. Nous ne saurons être tenus responsables en cas d'incidents tels que le refus d'embarquement, causé intentionnellement ou par la négligence du voyageur.

14.4 Le cas échéant, le voyageur a l'obligation de remplir une déclaration de perte, val ou de dégâts causés à ses bagages auprès de la compagnie aérienne qui exécute le vol concerné.

14.5 Les compagnies aériennes figurant sur la liste noire de la Commission européenne en application du Règlement européen 2311/2005 du 14 décembre 2005 peuvent être retrouvées en suivant ce lien : https://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban_en

15. PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Nous traitons vos données conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (2016/679) (« RGPD »). Ces données peuvent être, entre autres, vos noms, prénoms, adresses, e-mails, données bancaires, vos données de localisation ainsi que, de manière générale, toutes les données nécessaires à la préparation, l'organisation et l'exécution de votre voyage (documents d'identité, coordonnées des contrats d'assurances, etc.).

Ces données nous sont nécessaires pour traiter votre réservation, exécuter nos prestations, conformément au contrat, et respecter nos obligations légales et contractuelles. Ces données peuvent également être utilisées pour réaliser nos intérêts légitimes (tels que la promotion de nos activités, les enquêtes de satisfaction et les études statistiques) ainsi que nous permettre, le cas échéant, de gérer les plaintes et nous défendre en justice. Avec votre consentement, vos données pourront également être utilisées par nous pour vous adresser nos offres promotionnelles ou commerciales, par courrier électronique ou postal.

A ces fins, vos données peuvent ainsi être transférées à nos partenaires, privés ou publics, établis tant en Belgique que dans des Etats tiers. Ces partenaires peuvent intervenir, entre autres, dans l'exécution du présent contrat (transports, logements, services annexes, etc.) ou dans l'exécution des finalités mentionnées au paragraphe précédent. Nos partenaires garantissent un niveau de protection conforme aux principes inscrits dans le RGPD et ont conclu avec nous des contrats prévoyant des obligations spécifiques en matière de traitement des données à caractère personnel. En cas de transfert de vos données hors de l'Union européenne, nous veillons à imposer à nos partenaires les clauses standards recommandées par la Commission européenne.

Vos données sont également communiquées au SPF Economie et prestataires visés par et en application de la Loi du 25 décembre 2016 relative au traitement des données des passagers qui transposent la Directive 2016/681 du 27 avril 2016 relative à l'utilisation des données des dossiers passagers pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière.

Vos données sont conservées pendant toute la durée nécessaire à l'exécution des finalités reprises ci-dessus et, en tout état de cause, durant une période maximale de 10 ans à dater de l'exécution de nos dernières prestations.

En qualité de personne dont les données sont collectées, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données, ainsi qu'un droit d'opposition à la collecte de vos données. Vous pouvez également retirer votre consentement à traiter vos données, lorsque ce consentement constitue la seule base de traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés en nous envoyant un courrier ou un mail, à l'adresse reprise à l'article 16 (« Notification ») mentionnant votre nom, prénom et adresse ainsi que l'objet de votre correspondance. Pour être valablement traitées, votre demande doit être accompagnée d'une copie d'un document d'identité.

Vos réclamations relatives à la collecte et au traitement de vos données personnelles peuvent être aussi adressées à l'Autorité de Protection des Données (www.autoriteprotectiondonnees.be), située à 1000 Bruxelles, rue de la Presse 35.

16. NOTIFICATIONS

Sauf stipulation contraire, toute notification dans le cadre du contrat de voyage doit être faite aux adresses suivantes :

- Par lettre : Teralis asbl, Place Albert 1er 34 à 6031 Monceau-sur-Sambre OU Boulevard des Combattants 84 à 7500 Tournai.
- Par email : Monceau-sur-Sambre : info@teralis.be; Tournai : info.ty@teralis.be.

17. LITIGES

Tout litige survenant lors de la conclusion ou de l'exécution du contrat et qui ne serait pas soumis à la Commission de Litiges Voyages conformément aux conditions générales, ressort de la compétence des Tribunaux de Charleroi.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES POUR LA VENTE DE SERVICES DE VOYAGE

Article 1 : Champ d'application

Ces conditions générales sont d'application aux ventes de services de voyage à partir du 1 juillet 2018, tels que définis par la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage.

Article 2 : Information au voyageur préalable à la vente du service de voyage

L'organisateur ou le détaillant qui vend séparément en tant qu'intermédiaire un service de voyage procure au voyageur l'information suivante :

1. les principales caractéristiques du service de voyage ;
2. l'identité de l'entreprise (numéro d'entreprise, nom commercial, adresse, numéro de téléphone) ;
3. le prix total du service de voyage ;
4. les modalités de paiement ;
5. la procédure de traitement de plaintes en interne ;
6. la protection dont il bénéficie en cas d'insolvabilité ;
7. le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées.

Article 3 : Information de la part du voyageur

- 3.1 La personne qui conclut le contrat de service de voyage doit fournir à l'organisateur ou au détaillant tous les renseignements utiles qui pourraient influencer la conclusion du contrat ou le bon déroulement du voyage.
- 3.2 Si le voyageur fournit des renseignements erronés qui entraînent des coûts supplémentaires pour l'organisateur ou le détaillant, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

Article 4 : Insolvabilité

- 4.1 L'organisateur ou le détaillant qui vend séparément en tant qu'intermédiaire un service de voyage fournit une garantie pour le remboursement de tous les paiements qu'il reçoit de la part des voyageurs dans la mesure où le service de voyage n'est pas exécuté en raison de son insolvabilité.

- 4.2 Pour les services de voyage qui n'ont pas été exécutés, les remboursements sont effectués sans retard après que le voyageur en a fait la demande.

Article 5 : Traitement de plainte

L'organisateur ou le détaillant procure au voyageur l'information concernant la procédure de traitement de plaintes en interne.

Article 6 : Procédure de conciliation

- 6.1 En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable entre elles
- 6.2 Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi, chacune des parties concernées pourra s'adresser au secrétariat de l'asbl Commission de Litiges Voyages pour entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord.
- 6.3 Le secrétariat procurera aux parties un règlement de conciliation et un « accord de conciliation ».
- 6.4 Conformément à la procédure décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.
- 6.5 L'accord éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties.

Article 7 : Arbitrage ou Tribunal

- 7.1 Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celle-ci a échoué, la partie plaignante peut engager une procédure d'arbitrage devant la Commission de Litiges Voyages ou une procédure devant le tribunal.
- 7.2 Le voyageur, qu'il soit partie demanderesse ou partie défenderesse, n'est jamais obligé d'accepter la compétence de la Commission de Litiges Voyages.
- 7.3 L'organisateur ou le détaillant qui est la partie défenderesse ne pourra refuser une procédure d'arbitrage que si les montants revendiqués dépassent les 1.250 euros.

Il dispose pour cela d'un délai de 10 jours civils à dater de la réception de la lettre recommandée ou du courriel avec accusé de réception signalant l'ouverture d'un dossier d'un montant de 1.251 euros ou plus à la Commission de Litiges Voyages.

- 7.4 Cette procédure d'arbitrage est soumise à un règlement des litiges, et peut être entamée après l'introduction d'une plainte auprès de l'entreprise même dès qu'il s'avère qu'une solution amiable n'a pu être trouvée ou dès que 4 mois se sont écoulés à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunaux.
- 7.5 Le collège arbitral, composé paritairement, rend une sentence contraignante et définitive, conformément au règlement des litiges. Aucun appel n'est possible.

Secrétariat de la Commission de Litiges Voyages :
Téléphone : 02/277 62 15 (9h à 12h)
fax : 02/277 91 00
City Atrium, rue du Progrès 50, 1210 Bruxelles
E-mail : litiges-voyages@tlv-gr.be



Fonds de Garantie Voyages
Avenue de la Métrologie 8
1130 Bruxelles
Tél : +32(0)2.240.68.00



ANNEXE 1 – PARTIE B – FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR DES CONTRATS DE VOYAGE À FORFAIT DANS DES SITUATIONS AUTRES QUE CELLES COUVERTES PAR LA PARTIE A.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un voyage à forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302, transposée par la loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux voyages à forfait. L'entreprise Teralis sera entièrement responsable de la bonne exécution du voyage à forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise Teralis dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le voyage à forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où Teralis deviendrait insolvable.

En cliquant sur l'hyperlien, le voyageur recevra les informations suivantes : [Droits essentiels prévus par la directive \(UE\) 2015/2302](#)

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le voyage à forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
- Il y a toujours au moins un professionnel qui est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou l'agent de voyages.
- Les voyageurs peuvent céder leur voyage à forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du voyage à forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage à forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du voyage à forfait, le voyageur peut résilier le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du voyage à forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du voyage à forfait, le professionnel responsable du voyage à forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage à forfait.
- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage à forfait, résilier le contrat moyennant le paiement de frais de résiliation appropriés et justifiables.
- Si, après le début du voyage à forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage à forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- L'organisateur doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou, le cas échéant, le détaillant devient insolvable après le début du voyage à forfait et si le transport est compris dans le voyage à forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Teralis a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès du Fonds de Garantie Voyages. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme ou, le cas échéant, avec l'autorité compétente (Service public fédéral Economie, City Atrium C, rue du Progrès 50 à 1210 Bruxelles. Téléphone +32 800 120 33, Fax +32 800 120 57. E-mail info.eco@economie.fgov.be si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Teralis.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Réservez votre séjour via www.teralis.be et économisez les frais de dossier, ou renvoyez-nous ce formulaire d'inscription (frais de dossier départ 2021 : 18€/dossier – départ 2022 : 21€/dossier)

Je soussigné(e)

Domicilié(e) à rue n°

Code postal Ville

GSM Téléphone

Adresse e-mail

Date de naissance

Réserve place(s) pour le voyage

du / / au / /

Chambre(s) souhaitée(s): chambre(s) standard double(s) single(s) triples(s)

Supplément au Château de Collonges chambre(s) confort double(s)

Supplément au Domaine de Val Ubaye chambre(s) avec balcon/terrasse double(s)

Bon à valoir Coronavirus n°

Nom, prénom et date de naissance des personnes accompagnantes :

.....
.....
.....

Pour les voyages organisés en car, je souhaite embarquer à :

Ces lieux d'embarquement sont donnés à titre indicatif. Un minimum de 6 personnes est requis pour prévoir un arrêt. Ces lieux peuvent être modifiés en fonction des aléas du trafic et du nombre de participants.

Tournai Mons La Louvière

Charleroi Habay-la-Neuve

Autre (à préciser) :

NOUVEAU : ASSURANCE DE VOYAGE AVEC COUVERTURE ÉPIDÉMIE ET PANDÉMIE

Afin de voyager en toute sécurité, Teralis vous conseille de souscrire une assurance de voyage et vous propose 3 formules différentes avec la compagnie d'assurances Assur Travel. **Ces formules vous couvrent également en cas d'épidémie et pandémie.**

Je souhaite souscrire une assurance de voyage Je ne souhaite pas souscrire une assurance de voyage

Annulation : 5,8 % du prix total du voyage (prime minimale 18 € / personne). Couverture à partir du jour de la souscription au voyage jusqu'au jour du départ. Annulation classique + annulation cas imprévu, épidémie et pandémie (maladie contractée dans le mois précédent le départ, refus d'embarquement suite à une prise de température, mise en quarantaine avant le départ).

Assistance : 4 % du prix total du voyage (prime minimale 10 € / personne). Couverture à partir du jour du départ jusqu'au dernier jour de votre voyage. Assistance rapatriement y compris épidémie + frais médicaux y compris épidémie et pandémie + bagages.

Multirisque : 7,5 % du prix total du voyage (prime minimale 18 € / personne). Couverture à partir du jour de la souscription au voyage jusqu'au dernier jour du voyage. Annulation classique + annulation cas imprévu et épidémie et pandémie + bagages + indemnités d'interruption de séjour + individuelle accident + assistance rapatriement y compris épidémie et pandémie + frais médicaux y compris épidémie et pandémie.

« Découvrez en détail les couvertures de nos assurances sur www.teralis.be ».

J'accepte de recevoir les informations et la newsletter relatives aux voyages organisés par Teralis oui non

Teralis traite les données à caractère personnel dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018.

Le client déclare avoir lu, pris connaissance et approuvé les conditions générales et particulières de vente reprises dans la brochure.

Fait à le / /

Signature client

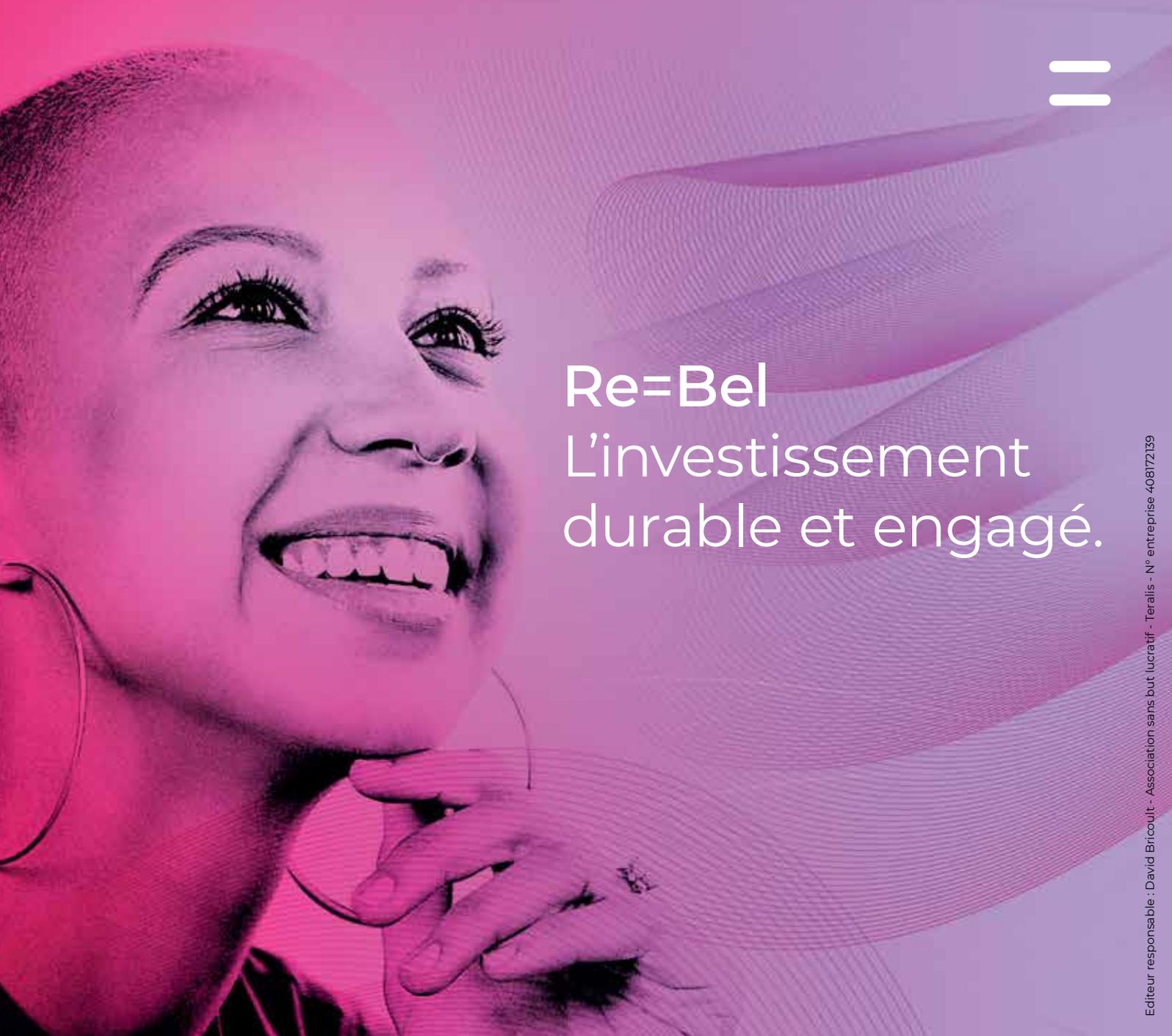
Document à renvoyer à:

TERALIS ASBL

Place Albert 1er 34 à 6031 Monceau-sur-Sambre - Tél : 071/86 66 60 - info@teralis.be

Boulevard des Combattants 84 à 7500 Tournai - Tél : 069/76 56 25 - info.ty@teralis.be

Tous les renseignements repris dans cette brochure sont donnés de bonne foi et tels que connus et/ou communiqués par les prestataires de services au moment de l'impression de la présente. Les horaires et/ou itinéraires peuvent être modifiés selon les nécessités et/ou impératifs du voyage et/ou à la demande des autorités compétentes.



Re=Bel

L'investissement durable et engagé.

Editeur responsable : David Bricoult - Association sans but lucratif - Teralis - N° entreprise 408172159

Disponible pour tous dans l'app Belfius.

Plus d'infos sur belfius.be/rebel



Agence Charleroi-Tirou

Bd Tirou, 76-82
6000 CHARLEROI
071/20 97 30

Agence Marcinelle

Rue des Hiercheuses, 4
6001 MARCINELLE
071/60 61 40

Agence Gerpinnes

Avenue Albert 1er, 23
6280 GERPINNES
071/50 90 70

Agence Mont-sur-Marchienne

Avenue Paul Pastur 114
6032 MONT SUR MARCHIENNE
071/44 00 50

Agence Marchienne-au-Pont

Place du Perron 23
6030 MARCHIENNE AU PONT
071/29 75 30

Agence Montigny-le-Tilleul

Rue de Gozée 654
6110 MONTIGNY-LE -TILLEUL
071/29 71 70